le mag des agricultures

La revue des Chambres d'agriculture **de Bretagne**

P.10 Filière laitière bio

P.18 Distances sécurité riverains

P.27 Les échangeurs de chaleur

P.32 Suivi des déchets

Décembre 2022

#07

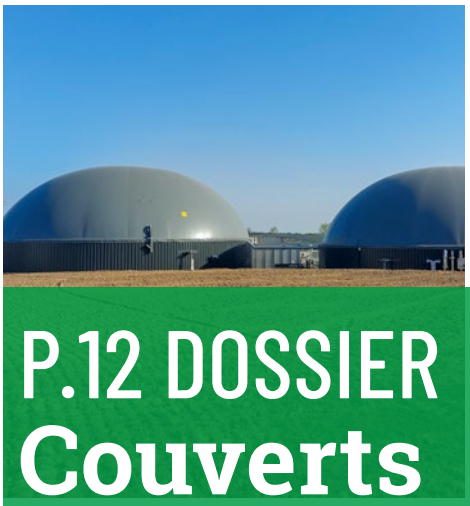

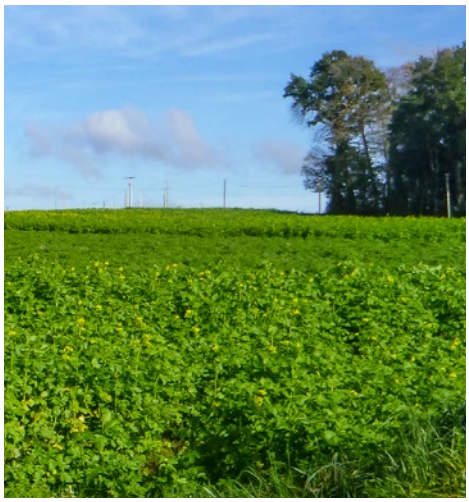

P.12 DOSSIER Couverts d'interculture

DE MULTIPLES SERVICES

le mag des agricultures de Bretagne
La revue des Chambres d'agriculture de Bretagne

ASTUCE
Dans la version numérique du mag, passez votre souris pour aller directement aux articles qui vous intéressent !

#07 Sommaire

P 04. CAMPUS À LA FERME À TRÉVAREZ

P 04. LE CERTIFICAT DE PARENTÉ DES BOVINS

P 05. LES COLLECTIVITÉS LOCALES BRETONNES ET L'AGRICULTURE

P 06. LE CAUTIONNEMENT, CE QUI CHANGE AU 1ER JANVIER

P 06. LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

P 07. PRODUIT À LA FERME : DU THÉ EN BRETAGNE

P 07. PARLONS-EN : SALARIÉ, QUAND LA MOTIVATION S'ATTÉNUE

P 08. FORMATION «RENOUVELLEMENT DU CERTIPHYTO»

P 10. ENJEUX ET DYNAMIQUE CONJONCTURELLE DE LA FILIÈRE LAITIÈRE BIO

P 12. DOSSIER LES COUVERTS D'INTERCULTURE

P 18. LES DISTANCES SÉCURITÉ RIVERAINS (DSR)

P 20. DÉSHMÉCA MAÏS : DEVENEZ EXPERT DU DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

P 22. «SI JE NE CHANGE PAS DE SYSTÈME DE TRAITE, JE NE TIENDRAI PAS»

P 24. CAPRIN : L'AFFOURAGEMENT EN VERT

P 26. PORC : AGIR SUR LA CAUDOPHAGIE

P 27. AVICULTURE : PRIX DU GAZ, (É)CHANGEONS LA TENDANCE

P 28. TÉMOIGNAGES EN BIO : LES LEVIERS DE RÉSILIENCE

P 31. L'AGRICULTURE DANS LE PLAN CLIMAT DE L'OUST À BROCÉLIANDE

P 32. TRACKDÉCHETS : SUIVRE «NOS DÉCHETS DANGEREUX»

P 33. DES DÉJECTIONS ANIMALES SOURCES DE BIOGAZ ET D'ÉNERGIE

P 33. ÉCOPHYTO : GROUPE 30000 DE PLOUAY (MORBIHAN)

P 34. LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE BRETAGNE RECRUTENT

P 35. ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Jean-René Ménier,
Président
du Groupe de travail Agronomie
des Chambres d'agriculture
de Bretagne

INTERCULTURES, LES CHAMPS DU POSSIBLE !

Dans notre région d'élevage, il est d'usage depuis longtemps de valoriser les intercultures — par exemple avec colza navettes — pour produire un complément de fourrage. Mais avec la spécialisation des exploitations, le manque de main-d'œuvre et le développement du maïs, cette pratique avait marqué une pause.

Grâce à l'arrivée du ray-grass d'Italie, les cultures dérobées se sont néanmoins maintenues dans les élevages bovins, pour pouvoir gagner une récolte supplémentaire par an. Dès les années 90, la volonté de mieux maîtriser les fuites de nitrates a imposé la mise en place de CIPAN avec cet unique objectif. Depuis lors, **les équipes de la Chambre d'agriculture, à la croisée des chemins entre l'élevage et l'agronomie, n'ont cessé de perfectionner les techniques et de les diffuser auprès des agriculteurs bretons**. Aujourd'hui, le développement de la méthanisation ouvre de nouveaux questionnements sur une autre valorisation économique des intercultures : les cultures intermédiaires à vocation énergétique.

Allié de la production agricole, le couvert végétal permet de contribuer aussi à des services environnementaux : biodiversité, stockage de carbone... Il donne en outre une image positive de l'agriculture : des champs en fleurs lorsque les jours raccourcissent ! Tout cela n'est pas dénué de contraintes, voire d'impacts sanitaires potentiels. Il est important d'en évaluer le retour sur investissement, mais aussi de choisir des espèces qui ne plomberont pas la maîtrise sanitaire des cultures principales dans une gestion durable des rotations.

Dans ce numéro, un dossier complet dédié aux intercultures vous présentera les champs du possible.

Bonne lecture et rendez-vous en janvier pour le prochain numéro.

L'AGENDA

Plus d'infos sur
chambres-agriculture-bretagne.fr

 # 6E JOURNÉE TECH PORC
• Le 29 NOVEMBRE
à la Maison de l'agriculture
à Rennes (35)
Pérennité des exploitations porcines dans un contexte d'incertitudes et de volatilité

 # QUINZAINE DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE
• Le 25 NOVEMBRE
à Saint-Allouestre (56)
• Le 2 DÉCEMBRE
à Saint-Brandan (22)
+ 4 webconférences

 # INFO PAC 2023-2027
25 réunions d'information
EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2022
près de chez vous, pour vous préparer aux changements de la PAC
Retrouvez toutes les dates page 30

le mag des agricultrices et des agriculteurs de Bretagne
Rue Maurice Le Lannou CS 14226, 35042 RENNES
le-mag@bretagne.chambagri.fr
Président de la publication : André Sergent
Directeur de la publication : Sébastien Giraudeau
Rédacteur en chef : Roger Hérisset
Comité de rédaction : Anne Audouin, Sophie Bégot, Anne-Thérèse Bilcot, Olivier Carvin, Sébastien Clozel, Karen Courtes, Charles David, Denis Follet, Fanny Hanser, Gabrielle Joly (agenda), Solène Lagadec, Régis le Carluer, Blandine Leblanc, Laetitia Le Moan, Stéphanie Montagne, Lise Ponchant, Véronique Taleb et Claire Vételé
Assistantes diffusion : Valérie Alix, Myriam Corbel, Anne Estebanez, Estelle Perotteau, Élodie Robert, Dany Thomas
Conception : Chambres d'agriculture, Vincent Cazas
Composition : Studio Niko
Photographie et dessin : tous droits réservés Chambres d'agriculture de Bretagne sauf précision

PRDAR PROGRAMME RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL BRETAGNE

Vie des stations

Journée étudiants
COMME UN AIR DE CAMPUS À LA FERME

STATION DE TRÉVAREZ

Plus de 400 étudiants ont participé à cette journée ayant pour thème les leviers pour réussir et répondre aujourd'hui et demain aux enjeux en élevage laitier.

La station expérimentale de Trévarez a fêté ses 50 ans en juillet 2021. Les étudiants n'ont pas pu bénéficier des contenus présentés hors période scolaire. Un rendez-vous technique dédié leur a donc été proposé le 4 octobre dernier.

Plus de 400 étudiants se sont déplacés pour participer à cette université d'automne dans la station expérimentale lait des Chambres d'agriculture de Bretagne. Les participants, qui suivent un cursus du BPREA au BTS, sont venus rencontrer les experts des Chambres d'agriculture et d'Idele.

10 ATELIERS AU PROGRAMME

L'atelier sur l'efficacité économique les a plongés dans le contexte volatile de la production laitière d'aujourd'hui, avec l'enjeu de valoriser l'atout fourrage de la Bretagne, préservé malgré le changement climatique. Les jeunes, sensibles à l'équilibre vie personnelle - vie professionnelle dans la construction de leur projet, ont été attentifs aux résultats expérimentaux sur la fréquence de traite et l'élevage des génisses. La visite de Trévarez, site expert de l'efficacité bas carbone, leur apporté des éléments clés pour se préparer aux enjeux environnementaux et sociétaux qui demain seront leur quotidien. Cette journée a été rythmée par l'alternance d'exposés techniques et de visites des plateaux expérimentaux de la station. ■

Pascal Le Cœur
pascal.lecoeur@bretagne.chambagri.fr

La puce à l'oreille

CERTIFICATION DE LA PARENTÉ DES BOVINS

Prochainement de nouveaux contrats, pourquoi ?

En Bretagne, près de 10 000 éleveurs adhèrent au dispositif de Certification de la Parenté des Bovins et sont sollicités pour signer un nouveau contrat mentionnant les races choisies et un consentement pour l'utilisation des données.

Les règles de certification de la parenté des bovins évoluent. L'éleveur devra mentionner explicitement pour quelles races il souhaite la parenté. Un consentement pour l'utilisation des données par l'EdE est désormais un prérequis à l'adhésion.

D'ici la fin 2023, les éleveurs de bovins adhérents à la CPB (certification de la parenté des bovins) en Bretagne vont être sollicités pour signer un nouveau contrat d'adhésion et un consentement pour l'utilisation des données. En application du Règlement zootechnique européen (RZE-UE 2016/12), les contrats d'adhésion à la CPB sont à renouveler pour y mentionner désormais la ou les races souhaitées par l'éleveur. Jusqu'ici, la majorité des contrats étaient conclus «toutes races», et couvraient tous les ateliers de l'élevage : laitier et allaitant. Un consentement de l'éleveur pour l'utilisation des données (identité des bovins, référence ADN, reproduction...) par l'EdE dans le cadre de la CPB est également sollicité et il est indispensable à cette adhésion.

Les autres engagements de la CPB restent identiques, à savoir le prélèvement des mâles reproducteurs, la tenue du registre de monte, le bouclage et la déclaration de naissance dans les 7 jours et enfin l'accueil des agents EdE, notamment pour la campagne nationale de vérification de la parenté des bovins qui permet d'évaluer le dispositif de la CPB.

L'engagement à la CPB est volontaire, il se concrétise par l'inscription de la filiation au dos des passeports des bovins nés chez l'éleveur adhérent et par le calcul d'un code race. ■

EDE DE BRETAGNE

Contact :
www.bretagne.synagri.com/synagri/contacts-ede

Portail internet de l'identification de l'EdE de Bretagne :
bretagne.edeidentification.fr

Documentation en ligne sur l'identification bovine :
bretagne.synagri.com/synagri/identification-bovine

Des partenariats renforcés

AGRICULTURE ET COLLECTIVITÉS LOCALES BRETONNES

Les Chambres d'agriculture travaillent depuis de nombreuses années avec les collectivités locales bretonnes sur différentes thématiques.

En 2017, dans le cadre de leur régionalisation, les Chambres d'agriculture de Bretagne ont renforcé leur ancrage territorial. Parallèlement, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a imposé aux communautés de communes la gestion de nouvelles compétences dont certaines allaient avoir un impact sur l'aménagement du territoire et le développement agricole local. Ces évolutions ont renforcé la coopération entre la profession agricole et les Communautés de Communes. Actuellement, la CRAB travaille avec 73 % des collectivités bretonnes. Pour 29 d'entre elles, une convention pluriannuelle de partenariat formalise le partage mutuel des enjeux agricoles du territoire. Les partenariats mis en place s'inscrivent de manière durable dans une relation de confiance et de concertation.

La réforme des collectivités, un **atout** pour l'agriculture

PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les EPCI ont la volonté de maintenir et de développer la vitalité de l'activité agricole, de soutenir les filières, de promouvoir une alimentation de proximité et de participer au maintien des paysages. Ceci passe notamment par le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs et au renouvellement des actifs dans les territoires ruraux ainsi que par des réflexions et des actions en lien avec l'aménagement de l'espace, l'environnement, l'attractivité des métiers agricoles, la transition énergétique, l'alimentation... ■

Sophie Le Du
sophie.ledu@bretagne.chambagri.fr

Hervé Le Goff
herve.legoff@bretagne.chambagri.fr.

Des collégiens à Tourc'h (29) au Gaec Cotten

CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION APPUIE LA PROMOTION DES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Depuis 2018, Concarneau Cornouaille Agglomération, les Chambres d'agriculture et les associations RES'AGRI Cornouaille et Aven Laïta proposent une opération de sensibilisation des métiers de l'agriculture aux 8 collèges du territoire. En 2022, 350 collégiens de 4ème ont participé à cette opération dans 5 exploitations agricoles. Les agriculteurs, à cette occasion, ont mobilisé leurs partenaires et techniciens. Les éleveurs et leurs conseillers partenaires ont partagé leurs parcours et répondu aux interrogations des visiteurs du jour. Une belle occasion pour certains élèves de découvrir, enfin, une exploitation agricole.

À Saint-Yvi (29), au Gaec Guillou

Elle a dit

HÉLÈNE LE ROUX élue référente territoire Cornouaille

« Les collégiens ont découvert les différents métiers autour de l'agriculture : conseil en élevage bovin et porc, suivi des productions végétales, installation de matériel, robotique, ... C'est indispensable de penser au renouvellement de nos effectifs ! »

Juridique
CAUTIONNEMENT, CE QUI CHANGE AU 1ER JANVIER

Le cautionnement est le contrat par lequel une caution s'oblige envers le créancier à payer la dette du débiteur en cas de défaillance de celui-ci. Les modifications de l'ordonnance du 16 septembre 2021 portent essentiellement sur **les règles de protection** de la caution. Le formalisme est allégé. Il n'est plus exigé de recopier une mention manuscrite strictement imposée, mais elle reste nécessaire sous peine de nullité. Il suffira que l'engagement comporte la mention de l'engagement de la caution de payer au créancier la dette du débiteur en exprimant celle-ci en chiffres et en lettres concernant son montant et ses accessoires.

Les obligations du créancier professionnel vis-à-vis de la caution personne physique changent. Le cautionnement devant être proportionné aux biens et revenus de la caution, il sera, en cas de disproportion manifeste, réduit au montant à hauteur duquel elle pouvait s'engager à la date de conclusion de l'engagement. Il doit aussi mettre en garde la caution, lorsque l'engagement du débiteur principal est inadapté à ses capacités financières, sous peine d'être déchu de son droit contre la caution à hauteur du préjudice subi par celle-ci. Enfin, il doit **faire connaître avant le 31 mars** de chaque année, à ses frais, le montant du principal de la dette, des intérêts et autres accessoires restant dus au 31 décembre de l'année précédente et informer la caution de la défaillance du débiteur principal, dès le premier incident de paiement.

Ces nouvelles règles s'appliquent aux cautionnements conclus à compter du 1er janvier 2022, à l'exception des obligations d'information relative au montant de la dette et à la défaillance du débiteur principal, qui, elles, sont applicables dès le 16 septembre 2021. ■

Véronique Hamon
veronique.hamon@bretagne.chambagri.fr

Photo Green chameleon, Unsplash

POUR ALLER PLUS LOIN :

Découvrez nos **conseils juriques** en vidéo

chambres-agriculture-bretagne.fr

Le rêve d'autre chose
RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Pendant longtemps, c'est sous la contrainte que les individus quittaient le métier, avec un sentiment d'échec, voire de honte, difficile à assumer. Et pourtant, les agriculteurs ne sont pas épargnés par les profondes mutations socioculturelles touchant l'ensemble des secteurs d'activité. Aujourd'hui, le facteur humain prend davantage d'importance. La surcharge de travail, le manque de reconnaissance, parfois associée à une perte de sens et de motivation, les difficultés relationnelles, voire une santé défaillante sont autant de raisons qui poussent à **envisager de nouveaux horizons professionnels**.

Les chambres d'agriculture de Bretagne vous accompagnent dans toutes les étapes de la vie de votre entreprise. **La sortie du métier** en fait partie. Comment ? L'audit global d'entreprise permettant d'élaborer des scénarios, la formation COSR, l'ARP (Aide à la Reconversion Professionnelle) et les parcours de reconversion (VAE, bilan de compétences, VAP) font partie des dispositifs que peut solliciter chaque exploitant qui se questionne. Toutes les réflexions en amont permettront une prise de décision pleinement assumée, gage d'épanouissement dans une nouvelle activité. ■

Myriam Gonidec
myriam.gonidec@bretagne.chambagri.fr

Sébastien HAMEURY s'est demandé :

« Mais si j'arrête, est-ce que je vais trouver du travail ? », « Après avoir été agriculteur, est-ce qu'une entreprise voudra de moi ? », « Et pour quoi faire ? », « Vais-je supporter de perdre ma liberté dans un emploi salarié ? »

POUR ALLER PLUS LOIN

L'article complet peut être consulté en ligne

chambres-agriculture.fr

SE FORMER

CÔTES-D'ARMOR ET FINISTÈRE :

armorique.msa.fr

ILLE-ET-VILAINE ET MORBIHAN

portesdebretagne.msa.fr

Le thé a été acclimaté à la Bretagne au milieu du XIX^{ème} siècle

Produit à la ferme
DU THÉ EN BRETAGNE

En septembre, les Chambres d'agriculture de Bretagne organisaient un atelier de découverte du thé sur la plantation de Denis Mazerolle, à Languidic (56). Près de 40 personnes ont participé à cet atelier sur la production, la transformation et la vente de thé.

Agricultrices, agriculteurs et porteurs de projet ont apprécié de découvrir le jardin de thé *«La Filleule des Fées»*. Tout l'itinéraire technique a été présenté : variétés, densité de plantation, fertilisation, taille... Le *Camellia sinensis* (thé) est en pleine production au bout de sept années. Trois à quatre récoltes annuelles permettent de **récolter de 250 à 400 kg MS/ha**. Les process de transformation pour l'élaboration d'un thé vert, noir et blanc ont été présentés. Cette phase nécessite du matériel spécifique. Des échanges ont eu lieu autour de la rentabilité et de la commercialisation. Des solutions devront être inventées collectivement pour limiter les coûts de production notamment **le temps de récolte : 4000 heures/ha**. Une attention particulière devra être apportée à la commercialisation, en jouant sur la carte de la production française, du local, du bio.

La plantation de *Camellia sinensis* en complément - de plantes aromatiques par exemple - peut constituer un élargissement de gamme intéressant. Cette activité peut aussi s'envisager en activité principale. Dans tous les cas, Denis Mazerolle recommande de commencer par des dégustations de thé, d'être soi-même amateur !

Des formations sur la culture et sur la transformation sont en projet pour répondre aux besoins des porteurs de projets. ■

Florence Travert
florence.travert@bretagne.chambagri.fr
Christèle Burel
christele.burel@bretagne.chambagri.fr

Parlons-en
SALARIÉ : QUAND LA MOTIVATION S'ATTÉNUE

Salariée depuis 10 ans chez Roger, Annie démontre moins d'enthousiasme au quotidien dans la gestion du troupeau. Roger a constaté une certaine lassitude de sa part et il craint de la voir quitter son entreprise. Roger est inquiet, la situation économique de son exploitation ne lui permettant pas de revaloriser sa rémunération. Il se demande comment la remotiver.

À l'occasion d'une réunion entre éleveurs, Roger exprime son ressenti à ses pairs. Ceux-ci lui suggèrent d'encourager Annie à aller en formation sur des sujets qui pourraient l'intéresser, afin de lui offrir de nouvelles perspectives.

Autour d'un café, Roger propose à Annie de le remplacer à une formation technique. Surprise, Annie accepte car la prochaine réunion concerne les soins aux veaux, domaine dont elle est responsable.

Suite à cette formation technique, c'est une Annie remotivée qui a repris la traite un matin d'octobre, pleine d'enthousiasme à raconter sa journée de la veille, enrichie des échanges et des perspectives que cela lui ouvre avec le troupeau. Durant la réunion, Annie a pu échanger avec d'autres salariés, ce qui lui a permis non seulement d'**apprendre des autres mais également de valoriser ses compétences**.

La fidélisation des salariés passe par de nombreux éléments, comme la perspective d'évoluer professionnellement à travers de nouveaux challenges. En incitant Annie à participer à cette réunion-formation, Roger lui a permis de se projeter à nouveau dans la conduite du troupeau avec un enthousiasme retrouvé. ■

Laurence Le Guen
laurence.leguen@bretagne.chambagri.fr

Les chroniques «Parlons-en» sont écrites à partir de faits évoqués par des agriculteurs et des agriculteurs dont nous changeons les prénoms.

SE FORMER

LE CATALOGUE DES FORMATIONS AGRICULTEURS ET SALARIÉS
chambres-agriculture-bretagne.fr

LE SITE DE LA FORMATION CONTINUE AGRICOLE POUR ADULTE EN BRETAGNE
formation-agriculteurs.com

Stéphane et Valérie Lautodé sont producteurs de lait à Elven (Morbihan) sur une exploitation de 140 ha.

FORMATION «RENOUVELLEMENT DU CERTIPHYTO»

Avoir un certificat toujours valide

Pour pouvoir continuer à protéger ses cultures en utilisant des produits phytosanitaires, Stéphane Lautodé du Gaec de Kerjéno à Elven a dû renouveler son Certiphyto qui arrivait à échéance. Pour cela, il a suivi la formation «Renouvellement du Certiphyto» proposée par les Chambres d'agriculture de Bretagne.

«Nous avons 60 ha de maïs, 30 ha de blé, 10 ha de légumes, 2 ha de betteraves et 38 ha en prairies. Dans le Gaec, c'est moi qui m'occupe des cultures et réalise les traitements phytosanitaires. En 2013, j'ai intégré un groupe cultures sur le secteur de Vannes, devenu groupe 30 000 Ecophyto en 2017. Nous nous sommes engagés dans la réduction des phytos. J'avais obtenu mon premier Certiphyto il y a 10 ans, j'ai récemment été obligé de le renouveler avant qu'il ne soit plus valide. Pour cela, j'ai participé à la formation "renouveler son Certiphyto" que j'ai appréciée et trouvée utile, car elle répond aux questions que l'on se pose et elle est ouverte aux échanges.

UNE MISE À JOUR DES NOUVEAUTÉS

La réglementation concernant l'utilisation des produits phytos évolue. Au cours de la formation, nous avons eu des rappels réglementaires et une présentation des nouveautés, comme le respect des zones de non-traitement vis-à-vis des riverains et les restrictions d'utilisation de certains produits. Depuis la précédente formation, les étiquettes sur les bidons ont changé. L'exercice de lecture d'étiquettes nous a permis de découvrir les nouveaux pictogrammes et phrases de risque, et de repérer les produits les plus dangereux pour pouvoir les classer à part dans le local phyto. Sur mon exploitation, j'ai aussi équipé le tracteur de filtres à charbon actif et je porte systématiquement un masque et des gants à la préparation de la bouillie.

DES ÉCHANGES INTÉRESSANTS ENTRE PARTICIPANTS

La richesse de la formation, ce sont aussi les échanges dans le groupe qui nous permettent de découvrir ce que les autres ont mis en place pour réduire les phytos. Sur mon exploitation, je choisis des variétés plus tolérantes aux maladies et je fais aussi des mélanges de deux variétés, dont des barbus pour lutter contre les blaireaux. Je surveille davantage les cultures et, avant de décider de traiter, j'observe l'évolution des maladies ainsi que les conditions climatiques. Par exemple sur haricot, on m'a proposé un fongicide que j'ai décidé de ne pas appliquer cette année, étant donné le climat sec. J'ai aussi testé le désherbage mécanique du maïs sur quelques parcelles. La formation Renouvellement Certiphyto, qui nous permet d'avoir ces échanges de pratiques, nous fait vraiment progresser!». ■

Propos recueillis par Françoise Mahéo
francoise.maheo@bretagne.chambagri.fr

Parole d'experte

FRANÇOISE MAHEO
Conseillère en agronomie

Détenir un certificat phytosanitaire valide est indispensable pour pouvoir acheter ou utiliser des produits phytos. Pour répondre à cette obligation, les Chambres d'agriculture de Bretagne proposent des formations de proximité qui permettent de renouveler les Certiphyto arrivant à échéance. Ces formations d'une journée, intégralement financées par le Vivea, sont mises à profit pour faire un point sur les enjeux de la réduction des phytos - risques sur l'environnement, préservation des auxiliaires, gestion des résistances — et les nouveautés réglementaires, par exemple concernant les équipements de protection : obligation de détention, conditionnalité PAC, ZNT Riverains... Les pratiques agronomiques permettant de réduire leur usage y sont également développées, ainsi que les risques pour la santé liés à l'utilisation des produits les plus dangereux.

Les formations sont aussi un temps de partage d'expériences qui favorise les échanges sur les difficultés rencontrées, les réussites et les marges de progrès. **Chacun peut témoigner** de ce qu'il a mis en place pour réduire les phytos et limiter l'impact de leur utilisation. C'est aussi l'occasion d'échanger sur ses propres niveaux de tolérance vis-à-vis des bioagresseurs et sa stratégie de protection des cultures.

À l'issue de la formation, chaque participant renouvelle son certificat via service-public.fr.

À noter, à partir de fin 2023, il sera aussi demandé un Conseil Stratégique Phytosanitaire (excepté bio, HVE) pour pouvoir renouveler son Certiphyto. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

Afin d'accompagner la mise en place de systèmes de cultures plus économes en produits phytosanitaires, les Chambres d'agriculture proposent plusieurs types d'accompagnement : des formations complémentaires, l'appui d'un conseiller ou l'adhésion à un groupe.

Conseil Stratégique phytosanitaire en vidéo, les Chambres d'agriculture de Bretagne vous accompagnent :

Accompagnement protection des cultures : les avantages du Conseil Stratégique Phytosanitaire [CSP] *(suivi individuel ou collectif en option)*

chambres-agriculture-bretagne.fr

Nos formations Certiphyto et labellisées Écophyto :

formation-agriculteurs.com

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Sarah LECAULLE
Conseillère en agronomie et Bassins Versants
sarah.lecaulle@bretagne.chambagri.fr | **06 58 86 30 43**

VOS FORMATIONS La sélection du mois

22 - Réussir l'élevage des génisses de 0 à 6 mois

Pour réduire le coût de renouvellement mais aussi l'astreinte et le temps de travail, j'optimise la conduite de mes jeunes génisses.

Guingamp - 12/01/2023

Francois Carrère 02 96 46 62 60
valerie.villain@bretagne.chambagri.fr

29 - Utiliser internet avec facilité pour sa messagerie et ses recherches

Vous êtes sollicités pour transmettre par mail des informations aux organisations professionnelles ou administrations. Gérer votre messagerie peut être simple si vous vous organisez.

Brest - 17/01 et 10/02/2023

Amélie Le Bloas 02 98 88 97 60
carine.salou@bretagne.chambagri.fr

35 - Réaliser soi-même l'entretien de son tracteur et du matériel (niveau 1)

Réaliser, en autonomie, l'entretien courant du tracteur et des matériels

La Bouexière - Janvier 2023

Aurélie Lajoye 02 23 48 26 60
aurelie.lajoye@bretagne.chambagri.fr

56 - Devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST) en agriculture

Réagir vite et bien peut sauver une vie !

Pontivy - 02/01/2023

Sophie Beausire 02 97 28 31 30
farrah.lemarec@bretagne.chambagri.fr

Retrouvez en quelques clics TOUTES LES FORMATIONS pour vous et vos salariés sur notre site web :

www.formation-agriculteurs.com

Le prix du lait bio a baissé d'environ 1 % en un an. Même s'il est reparti à la hausse en août (+2,6 % par rapport août 2021), les prévisions estiment un prix moyen sur l'ensemble de l'année équivalent à celui de 2021.

FILIÈRE LAITIÈRE BIO

Enjeux et dynamique conjoncturelle

Traversée par une crise de surproduction depuis un an et demi, la filière laitière bio est à la recherche de solutions. C'est dans ce contexte que s'est tenue au Space 2022 une conférence sur les enjeux et dynamiques de la filière laitière bio. Cet article fait un retour sur les éléments marquants évoqués lors de cette conférence.

Sur l'ensemble du continent européen, en 2021, seule la France était touchée par cette crise du lait bio. Cette situation unique en Europe s'explique par plusieurs particularités françaises. Depuis la fin des quotas laitiers jusqu'à l'an dernier, la production laitière bio a connu en France une période de croissance annuelle à deux chiffres. En 2021, la croissance de la collecte était en effet de 10,6 %. Une croissance qui se démarque de celle de ses voisins européens. En effet, la même année, la croissance laitière bio était seulement de 2,6 % en Allemagne, et de 3 % en moyenne sur l'ensemble de l'Union européenne. Cette croissance importante a permis de répondre à une hausse de la demande, mais en 2021 elle n'était plus adaptée à la dynamique de consommation post-covid.

SEGMENTATION, INFLATION...

Parmi les causes avancées pour expliquer la baisse de consommation du bio apparaît la forte segmentation du conventionnel. Cette importante segmentation — lait de pâturages, sans OGM, etc. — ne se retrouve pas avec une telle ampleur chez nos voisins européens. Elle aurait participé à concurrencer le bio. Toutefois, les catégories de produits laitiers les plus impactés par la diminution de parts de marchés sont l'ultrafrais et les crèmes, produits pour lesquels la segmentation est plus faible. [graph.]

L'inflation est un autre facteur avancé. En septembre 2022, elle atteint 7,5 % selon l'Insee. Cette hausse généralisée des prix a pour conséquence de pousser les Français à se replier sur des marques premiers prix, diminuant leur consommation de produits issus de l'agriculture biologique. Cependant, l'inflation ne permet pas d'expliquer la baisse de consommation du bio qui était apparue dès le printemps-été 2021. Ainsi au 3ème trimestre 2021, la consommation de beurre bio diminuait de 13 % par rapport au 3ème trimestre 2020 (données Iri). De même pour les crèmes bio, dont la consommation baissait de 10 %.

SORTIR DE LA CRISE

Dans la loi Egalim, une mesure peut permettre de relancer la consommation de produits bio. Il s'agit de l'obligation pour la restauration collective publique de s'approvisionner à hauteur de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Cette mesure a d'ores et déjà un impact : les volumes de produits laitiers bio absorbés par la restauration hors domicile (RHD) sont passés de 19 millions de litres équivalent lait en 2019 à 30 millions en 2021 (estimations Cniel). Cela reste toutefois une faible part au regard de la production totale française. Les volumes absorbés par la RHD ne passent que de 1,9 % en 2019 à 2,5 % en 2021. Le potentiel d'absorption demeure donc relativement marginal et ne permet pas de compenser la chute de la consommation domestique.

Évolution des ventes des produits laitiers bio et conventionnel en volume (1er semestre 2022/1er semestre 2019)

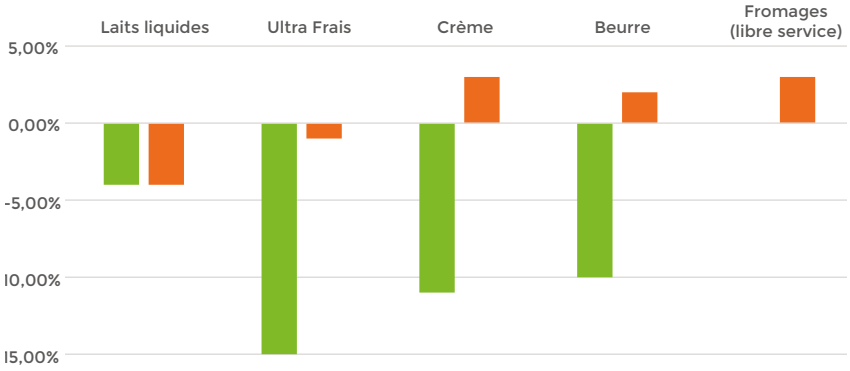

Source Cniel, d'après IRI

La sécheresse agit de manière inattendue sur la crise. En cumul jusqu'en août 2022, la croissance de la collecte bretonne bio n'est que de 2,7 %, selon FranceAgriMer, alors que les prévisions annonçaient une croissance annuelle de 6 à 7 %. Sur le seul mois d'août, la collecte chute même de 9 % par rapport à août 2021. La sécheresse exceptionnelle qui a impacté la pousse des prairies joue sur ce ralentissement de la croissance et permet, ironiquement, de réduire fortement les taux de déclassement et de retrouver un prix de vente producteurs plus attractif.

CÔTÉ CONSOMMATEURS

On observe une légère convergence des prix entre produits conventionnels et produits bio en grandes et moyennes surfaces. Entre juin 2021 et juin 2022, la hausse du prix du beurre conventionnel est de 11 % contre 6 % en bio. Pour les fromages ainsi que pour les crèmes, la hausse du prix est supérieure à 5 % en conventionnel alors qu'elle n'est que de 3 % en bio. Cette perte de valeur peut éventuellement permettre de capter des consommateurs occasionnels. Cependant, la valeur du bio fait partie de l'identité de la filière. Perdre en valeur pourrait brouiller l'image de ce label et donc impacter négativement, à terme, la consommation des clients les plus convaincus par le bio. L'enjeu pour la filière laitière bio sera donc de savoir maintenir des prix accessibles pour les consommateurs tout en préservant son image. ■

Olivier Carvin
olivier.carvin@bretagne.chambagri.fr

D'après une conférence de **Corentin Puvilland** (Cniel) et **Romain Le Texier** (Kantar).

Photo CDC, Unsplash

La loi Egalim relance la consommation de produits bio en obligeant la restauration collective publique de s'approvisionner à hauteur de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Biolait a lancé une campagne de communication autour de son nouveau repère «Il lait là».

Cette campagne, d'un coût de 500 000 €, est composée de spots publicitaires diffusés dans les médias et les réseaux sociaux, et de rencontres entre agriculteurs et consommateurs en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).

L'objectif affiché est de valoriser le lait en bio pour éviter au maximum le déclassement en conventionnel.

LE CHIFFRE

+1 %

C'est la croissance attendue de la collecte **du lait bio en France en 2022**

POUR EN SAVOIR PLUS

LE BLOG AGRIECO

Pour découvrir des diagnostics de l'étude, des réactions et diaporamas... rendez-vous sur Agriéco, le blog d'actus sur l'économie et l'emploi agricole en Bretagne édité par les Chambres d'agriculture de Bretagne.

blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr

LES COUVERTS D'INTERCULTURE

rendent de multiples services

Les couverts d'interculture se présentent comme des outils. À chacun de choisir les couverts qui lui seront le plus utiles : pour produire des énergies renouvelables, des fourrages, réaliser un piège à nitrates, limiter les adventices, stocker le carbone, limiter l'érosion, favoriser la biodiversité et la pollinisation...

Pilotage du dossier : Jérémy Guil
jeremy.guil@bretagne.chambagri.fr

CIVE

Culture Intermédiaire à Vocation Energétique

Entre deux cultures principales, la CIVE va convertir et stocker l'énergie solaire dans sa biomasse, et cette énergie viendra alimenter un digesteur pour produire du méthane.

Une fois ensilée, la CIVE permet la plupart du temps de disposer de **substrat utilisable régulièrement dans l'année**. La CIVE, avec un potentiel de production de biogaz, par tonne de matière brute, en moyenne trois fois supérieur aux effluents d'élevage, représente un intrant très intéressant pour assurer et ajuster l'alimentation du méthaniseur. En outre, elle ne vient pas en concurrence directe à la parcelle entre une production alimentaire et une production énergétique. Les CIVE sont le plus souvent implantées **entre une culture récoltée l'été et une culture de printemps**, à la manière d'une CIPAN ou d'une dérobée fourragère (interculture longue). Elles peuvent également trouver leur place en interculture courte, à savoir entre deux céréales d'hiver ou entre deux maïs. En interculture longue, il est parfois possible de faire deux récoltes. Certains sèment une première CIVE à cycle court suivie d'un semis d'une autre CIVE juste après la récolte de la première, et avant l'hiver. Cette situation implique cependant des coûts de semence, du temps de travail et de la mécanisation supplémentaires.

Si la CIVE est implantée en juillet ou en août, il est possible de la fertiliser à l'implantation, à hauteur de 50 unités efficaces si semée en juillet, 40 si semée en août. Cette possibilité permet de valoriser le digestat en été. Une fertilisation en sortie d'hiver est également possible en fonction du développement de la CIVE (azote déjà absorbé) et de l'objectif de rendement. Cette fertilisation sera elle aussi réalisée avec du digestat. **Le calcul de la dose en sortie d'hiver se réfère à la grille dérobée-maïs du dernier arrêté du GREN.** ■

Lucie Lefèvre
lucie.lefevre@bretagne.chambagri.fr

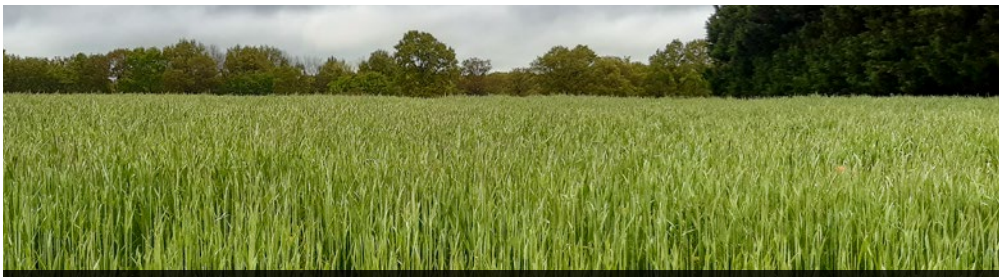

Une culture de seigle. Introduire une CIVE dans la rotation permet d'ajouter une production énergétique sans concurrence de surface avec les cultures alimentaires

INTÉRÊTS...

Les CIVE permettent de couvrir le sol et donc de protéger sa structure. La restitution de carbone par les chaumes et les racines va apporter des matières organiques au sol. Dans le cadre d'une fertilisation raisonnée, la CIVE va permettre de maîtriser les fuites de nitrates. En comparaison à une CIPAN, le digestat produit à partir de CIVE a une valeur fertilisante plus précise et une meilleure efficacité, même si la CIVE n'a pas d'effet fertilisant direct pour la culture qui suit. Dans le cadre de la gestion des adventices, une CIVE va permettre de concurrencer leur développement et la récolte permet une destruction avant grenaison.

... ET LIMITES

La culture de CIVE peut être coûteuse — semences, mécanisation, temps de travail — pour des rendements parfois faibles. Les effets positifs sur la structure du sol peuvent être perdus en cas de récolte en mauvaises conditions. La gestion du digestat (épandage, transport) est aussi à prendre en compte dans le coût d'une CIVE fertilisée. La gestion de la réserve en eau du sol doit guider la date de récolte de la CIVE au printemps : il s'agira de trouver un compromis entre le rendement de la CIVE et le maintien d'un niveau acceptable de réserve hydrique du sol lors du démarrage de la culture principale, pour ne pas la pénaliser. L'intégration de CIVE à base de seigle soulève quelques inquiétudes dans les rotations à dominante céréalière quant au maintien et à la propagation du piétin échaudage, un champignon du sol qui s'attaque au seigle et au blé. Un allongement de la rotation avec des cultures non hôtes permet de réduire la pression.

EXEMPLES DE CONDUITE

ENTRE UNE CÉRÉALE ET UN MAÏS : TOURNESOL + RGI SEMÉ DÉBUT AOÛT

- Épandage de digestat avec enfouisseur puis semis combiné herse rotative-semoir début août
- Première récolte fin octobre-début novembre en ensilage coupe directe : 4,7 tMS/ha principalement du tournesol, production de méthane : 1 065 Nm³ de CH_4/ha
- Nouvelle fertilisation avec digestat au pendillard en sortie d'hiver
- Ensilage du RGI en avril-mai : 3,4 tMS de RGI pur ; valeur méthanogène : 780 Nm³ de CH_4/ha

ENTRE DEUX MAÏS : SEIGLE FORESTIER

- Semis en techniques culturales sans labour à partir de début octobre, dès que le maïs a été ensilé.
- Fertilisation avec digestat au pendillard en sortie d'hiver
- Ensilage du seigle fin avril-début mai : 5 tMS ; production de méthane : 1145 Nm³ de CH_4/ha

ENTRE DEUX CÉRÉALES D'HIVER : SORGHO FOURRAGER

- Épandage de digestat avec enfouisseur à disques
- Semis simplifié du sorgho suivi d'un roulage
- Ensilage du sorgho fin octobre-début novembre : 5,5 tMS ; production de méthane : 1260 Nm³ de CH_4/ha

POUR ALLER PLUS LOIN

Les rendements des exemples proviennent de l'AAMB. Les valeurs méthanogènes sont estimées à l'aide de la méthode Merci.

La méthanisation en pratique sur chambres-agriculture-bretagne.fr

Face au changement climatique

Des intercultures pour produire du fourrage

Le changement climatique permet de plus en plus souvent une récolte précoce de certaines cultures et semble pouvoir offrir de bonnes conditions de pousse en automne, comme cette année.

Si les sécheresses compromettent la quantité et la qualité des cultures de printemps comme le maïs, ainsi que la production de l'herbe, la seconde partie de l'année peut être mieux valorisée grâce à l'implantation de dérobées en interculture. Après des récoltes de plus en plus précoces de céréales et de maïs, l'introduction d'une dérobée fourragère semée tôt peut permettre de récolter du fourrage stocké et aussi d'offrir de nouvelles surfaces au pâturage ou en affouragement en vert. Les possibilités de récolte d'automne et de printemps sont de plus en plus fréquentes. En 2022, cela a permis de compenser en partie le manque de fourrage lié à la sécheresse.

CHOIX DES ESPÈCES

Il convient de savoir à l'avance le mode d'exploitation choisi : pâturage ou récolte mécanisée, conservation ou non du fourrage. Si certaines espèces permettent une grande variété d'exploitation comme le ray-grass italien, d'autres sont plus difficiles à conserver, comme le colza fourrager. L'accessibilité des parcelles au pâturage peut être un bon critère de choix mais une fois la production fourragère relancée en automne, on peut aussi se retrouver débordé entre la reprise de l'herbe et la production des dérobées. On peut dans ce cas opter pour le pâturage des dérobées et faucher une partie des prairies habituellement pâturées, ce qui permettra de gérer un éventuel débordement.

CONDUITE DES DÉROBÉES

Comme pour les CIVE, une dérobée semée en juillet ou en août peut être fertilisée à l'implantation. En effet, à cette date d'implantation, on peut réaliser une récolte ou un pâturage avant l'hiver. Plus la dérobée sera semée tôt, plus elle profitera d'une offre climatique favorable à sa pousse. Il ne faut donc pas tarder à semer après la récolte de la céréale, même si le sol est sec. La culture démarrera aussitôt le retour de conditions plus favorables. En revanche, sur des parcelles éloignées et sans contexte de déficit fourrager, un semis trop précoce engagera à une récolte d'automne qui n'est pas toujours souhaitée.
Dans l'idéal, il faudra choisir des espèces à pousse rapide, permettant une nouvelle récolte au printemps : l'association colza fourrager/RGI pour une récolte en vert, ou le pâturage, par exemple ou trèfle d'Alexandrie/trèfle incarnat/RGI, pour garder la possibilité de conserver le fourrage en enrubannage ou en ensilage.
Les dérobées sont une opportunité complémentaire aux prairies et aux fourrages annuels comme le maïs. Même si leur potentiel de production est de plus en plus élevé, il faut rester vigilant quant à leur coût de production. Les coûts de semences et de récolte peuvent être élevés, notamment ramenés par unité de rendement dans le cas des années de faible production. Il ne faut pas chercher à amortir ces coûts en recherchant une récolte magnifique au printemps qui risquerait de pénaliser le maïs en épuisant la réserve en eau du sol. Comme toujours, il s'agit d'un compromis entre recherche de complément et maintien du potentiel de la culture principale. ■

Stéphane Boulent
stephane.boulent@bretagne.chambagri.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Une des plateformes d'interculture estivale : pâturée le 10 juillet par les vaches laitières, 53 jours après semis

Dans le cadre d'études sur l'adaptation des systèmes fourragers au changement climatique, de nouvelles espèces et modes de conduite de fourrage ont été testées par les Chambres d'agriculture de Bretagne. Contrairement à l'année précédente, le printemps et l'été 2022 ont été chauds et secs.

Sur les 8 plateformes d'observation d'intercultures estivales, deux espèces se sont particulièrement bien adaptées à ces conditions séchantes : la chicorée et le teff-grass.

LES RÉSULTATS DE CES ESSAIS SONT DISPONIBLES SUR LE WEB :

Des intercultures fourragères pour l'été

Sécheresse : La chicorée et le Teff-grass tirent leur épingle du jeu

À lire ici des infos pour vous aider à anticiper un manque de fourrage.

chambres-agriculture-bretagne.fr

Environnement

Le couvert d'interculture comme piège à nitrates

Les nitrates sont naturellement produits dans le sol, ils sont issus de la dégradation des matières organiques du sol, des résidus de cultures et des engrais organiques. Un levier efficace pour conserver cette forme d'azote au champ, au lieu de le voir partir avec les pluies hivernales, est de couvrir le sol.

Après une culture de céréale, le reliquat d'azote sous forme de nitrates présents dans le sol avant le début du drainage peut atteindre 100 à 130 kg d'azote par ha. Ce stock peut provenir d'une fertilisation azotée non valorisée par la plante (mais organisée dans la biomasse microbienne en cours de culture) et de la reprise de la minéralisation des matières organiques du sol à l'automne, favorisée par des conditions chaudes et un sol humide.

De nombreux essais mis en place à partir des années 1990 ont montré qu'un couvert d'interculture bien développé était capable d'absorber et de protéger une quantité d'azote de 80 à 100 kg/ha, ne réduisant à presque rien les pertes d'azote par lessivage hivernal.

Si la couverture entre une céréale récoltée l'été et une future culture de printemps est aujourd'hui largement mise en pratique, la couverture d'interculture plus courte apporte aussi des bénéfices équivalents. On peut citer par exemple la couverture entre un blé et une orge d'hiver ou entre un légume de transformation (haricot, petit pois) et un blé.

LA NUTRITION AZOTÉE DE LA CULTURE SUIVANTE

La culture intermédiaire, une fois détruite, restitue une partie de l'azote immobilisée à la culture suivante sous forme de nitrates. De nombreux phénomènes entrent en jeu quant à la quantité d'azote restituée mais en moyenne 20 à 30 kg d'azote sont disponibles pour la culture suivante.

L'amélioration de la structure du sol par le couvert va aussi permettre un meilleur enracinement de la culture suivante, lui permettant de trouver plus facilement l'azote disponible dans le sol.

SEMER TÔT ! ET SEMER BIEN.

Si le temps est à la pluie et le sol humide, un semis après travail du sol simplifié permettra de mettre les graines dans de bonnes conditions de levée. Si le temps est au sec et le sol aussi, un semis avec un semoir de semis direct à disques ou mieux encore à dents permettra une levée homogène et rapide au retour des pluies. Les graines peuvent rester un mois dans le sol au sec en attente des pluies mais il vaut mieux cela que de semer après travail du sol, dans une terre qui va potentiellement se dessécher après la levée du couvert. D'autres méthodes de semis existent, comme le semis à la volée avant moisson, et elles permettent de gagner encore plus de temps. ■

Limiter les pertes d'azote par lessivage

Daniel Hanocq
daniel.hanocq@bretagne.chambagri.fr

Il faut choisir des espèces avec un bon potentiel de récupération des nitrates : moutarde, phacélie, radis. Les associations se limiteront à 2 ou 3 espèces.

L'AZOTE UN PETIT TOUR ET PUIS… NE S'EN VA PAS

L'azote est un composant essentiel des protéines et des enzymes, dont la chlorophylle qui permet la photosynthèse. La plante consomme l'azote sous forme de nitrates présents dans le sol et l'intègre dans des molécules plus complexes, rendant cet azote insensible au drainage hivernal. Autour de ses racines, bactéries et champignons consomment également des nitrates. La forme nitrate est soluble dans l'eau et elle peut être emportée par les pluies d'hiver, contrairement à la forme organique.

ET OUI, DES LÉGUMINEUSES !

Les légumineuses ne sont pas de très bons pièges à nitrates mais elles peuvent prendre le relais des autres espèces du mélange, une fois le stock de nitrates du sol épuisé. Elles apporteront de l'azote de l'air sur la parcelle et permettront d'augmenter la restitution du couvert à la culture suivante.

RETARD DANS LE DRAINAGE

Le couvert d'interculture, outre son effet piège à nitrates, permet aussi de retarder le drainage hivernal. L'eau qu'il transpire appauvrit la réserve en eau du sol.

LES ÉMISSIONS DE CO_2 IMPACTÉES

Un couvert végétal permet aussi de limiter les émissions de CO_2 : 4 t MS récoltées, c'est environ 2 t de carbone prélevées dans l'atmosphère, soit près de 7,5 t de CO_2.

Une récolte du couvert pour la méthanisation peut en outre améliorer grandement l'efficacité de l'azote restitué : jusqu'à 65 ou 70 % au lieu de l'ordre de 25 % en cas d'enfouissement direct. Le recyclage est alors plus complet et plus facile à maîtriser.

POUR EN SAVOIR PLUS

Fiches 6 clés pour maîtriser l'azote au champ : fiches couverts.

À VOIR SUR LE WEB :

Vidéo «un couvert entre deux maïs grain est-il pertinent?»

Le couvert d'interculture

Un outil de lutte contre les adventices

Dans le cadre du projet Rasta*, les couverts d'interculture ont été étudiés comme levier pour mieux maîtriser la flore adventice.

Les observations réalisées sur le terrain en parcelles agriculteurs et sur des plateformes de démonstration rapportent unanimement que le couvert a un rôle sur les adventices en interculture. Les zones ou témoins sans couvert sont régulièrement envahies de mauvaises herbes. Le type de couvert va laisser se développer plus ou moins les mauvaises herbes, en quantité et en qualité.

La question est donc de savoir comment faire pour mettre à profit le couvert d'interculture dans le cadre de la maîtrise des adventices et mesurer son efficacité. Pour y répondre, une vingtaine de parcelles ont supporté essais et plateformes où de nombreuses techniques ont été comparées. Faisant varier le type de couvert, le mode d'implantation, l'intérêt de la fertilisation du couvert, le mode de destruction... Pour certaines modalités, un second couvert dit « couvert relais » a été implanté en fin de cycle du premier.

ÇA MARCHE ! OUI SI...

En proportion, plus le couvert est développé, moins les adventices le sont. Il y a donc bien un effet du couvert sur le développement des adventices **[graph.]**. Une bonne densité de semis rend le couvert plus concurrentiel. Un couvert avec une ou deux espèces bien choisies est autant, voire plus efficace qu'un couvert multi-espèces, pour lutter contre le développement des adventices. On constate en effet que les plantes d'une même espèce se concurrencent moins entre elles, alors que dans le cas d'un couvert multi-espèces, la concurrence entre les plantes du couvert peut laisser passer certaines adventices qui profiteront de cette opportunité. C'est notamment **le cas dans les couverts avec de trop nombreuses espèces**. En effet, en augmentant le nombre d'espèces, on se retrouve en sous-densité de semis des espèces concurrentielles, par l'ajout de plantes faiblement concurrentielles. Le niger, le chia ou encore le fenugrec, prennent de la place dans le semoir mais se développent peu. Les adventices vont profiter de cette moindre concurrence pour s'y développer davantage.

On notera que **certaines adventices sont assez adaptées à la présence d'un couvert** et que cela ne suffira probablement pas pour maîtriser des vivaces telles que l'agrostis. D'autres plantes ont le potentiel de grainer rapidement (en trois mois) dans le couvert, comme le séneçon et le pâturin. Une fauche avec exportation comme dans le cas d'une CIVE ou d'une dérobée permet de se défaire de cette problématique.

Enfin, si le couvert est capable d'entrer en concurrence avec des plantes qui lèvent en même temps que lui, ce ne sera pas le cas de plantes déjà en place. **La parcelle doit donc être propre à l'implantation** du couvert. Si ce n'est pas le cas, un travail du sol s'impose pour faire place nette. Il est aussi envisageable d'opter pour un faux semis, réalisé avant le semis du couvert, voire d'un désherbage chimique si la situation l'impose.

ASTUCE

Mieux vaut choisir moins d'espèces mais des espèces plus adaptées au contexte que de chercher à en ajouter d'autres coûteuses ayant moins de potentiel de pousse et de concurrence.

Un couvert même très développé va laisser quelques adventices se développer. Ici matricaire, géranium et laiteron au premier plan.

Jérémy Guil
jeremy.guil@bretagne.chambagri.fr

**Rasta : Recherche d'Alternatives et Solutions Techniques au glyphosate en Agriculture de conservation des sols. Ce projet mené de 2019 à 2022 par les Chambres d'agriculture de Bretagne a bénéficié du financement de la Région Bretagne.*

À voir sur

YouTube

Proportion de couverture du sol par le couvert et les adventices

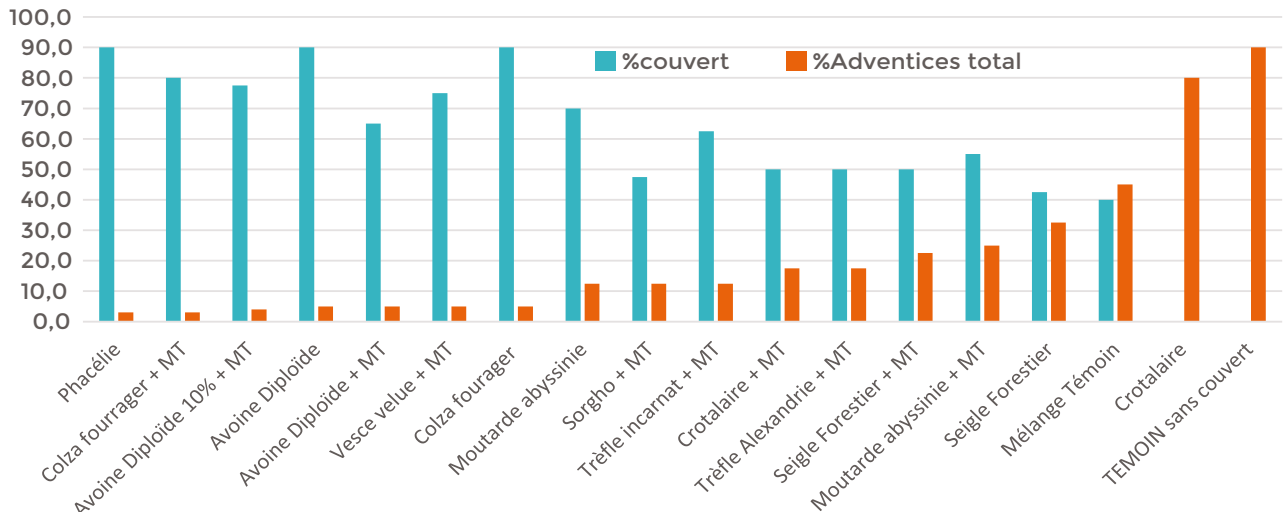

Un couvert adapté permet de réduire la présence des adventices à moins de 5 % de la couverture.
Source : projet Rasta, station expérimentale des chambres d'agriculture de Bretagne à Kerguéhennec (Morbihan)

Zoom sur la surface du sol d'un couvert de Phacélie. Le sol est protégé et vivant.

Des services utiles

Stocker le carbone, limiter l'érosion, favoriser la biodiversité et la pollinisation...

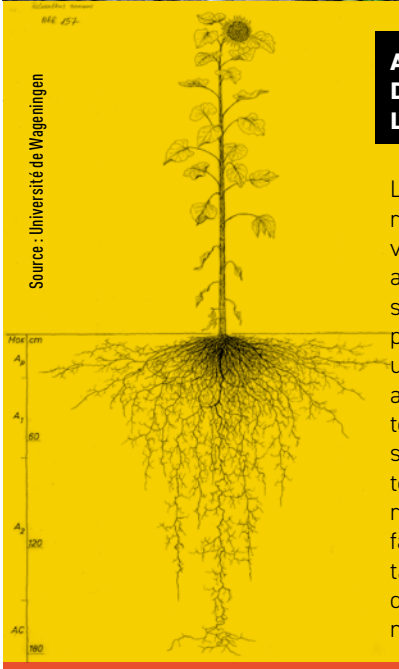

Source : Université de Wageningen

AMÉLIORATION DE LA STRUCTURE DU SOL ET PRÉSERVATION CONTRE L'ÉROSION

Les pluies provoquent de la battance qui réduit l'infiltrabilité du sol : l'eau ne pouvant l'infiltrer, elle ruisselle, emportant avec elle des particules de terre. Quand le sol est couvert, la force de la pluie est dispersée sur le couvert végétal et elle a ainsi un impact bien moindre sur le sol. Il faut aussi souligner que les sols de limons bretons sont sensibles à la prise en masse. Le système racinaire va permettre de maintenir la porosité et permettre un meilleur ressuyage du sol. Le sol sera aussi plus facile à travailler au printemps et dans certains cas, il ne sera même pas nécessaire de travailler le sol, comme dans les techniques de semis direct.

ALIMENTATION DE LA FAUNE DU SOL

Si dans le cas de cultures dérobées ou CIVE, les résidus de culture sont peu nombreux, ils le sont toujours plus qu'un sol nu et les racines comptent aussi dans la biomasse restituée. Dans le cas des CIPAN, c'est l'intégralité du couvert qui retourne au sol. La vie du sol va consommer l'énergie solaire captée par le couvert. Une partie d'entre elle sera libérée dans l'atmosphère sous forme de CO^2, une autre partie sera consommée par les mouvements des vers de terre et autres êtres vivants du sol. Ces mouvements et déplacements dans le sol le mélangent et créent de la porosité : c'est la bioturbation.

ACCUEIL DES POLLINISATEURS

Certains couverts d'interculture sont désignés comme « mellifères » : leur floraison, si elle n'est pas trop tardive, va permettre l'alimentation des abeilles et des pollinisateurs sauvages avant l'hiver. On peut citer la moutarde, la phacélie, le tournesol ou encore certains trèfles.

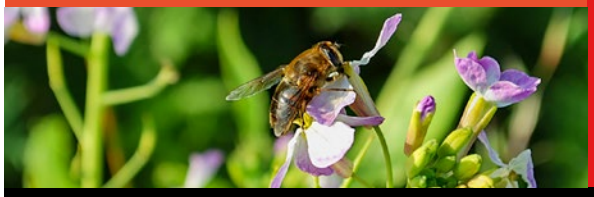

STOCKAGE DE CARBONE

La mise en place de couvert d'interculture, qu'ils soient récoltés ou non, a un effet positif sur le stockage de carbone dans le sol. Ce stockage sera lent puisque le nouveau point d'équilibre de la teneur en matière organique du sol sera atteint après 30 années. Le rapport **Stocker du carbone dans les sols français de l'Inrae**, publié en 2019 indique que la mise en place de couverts végétaux permet un stockage additionnel de 126 kg de carbone par hectare et par an.
Dans le cas où ce couvert serait récolté pour en faire une CIVE, le carbone restitué au sol, donc le stockage additionnel, sera moindre. Mais la production de biogaz permet aussi d'éviter de déstocker du carbone sous forme de pétrole ou de gaz fossile !

POUR ALLER PLUS LOIN

Ce dossier a permis de mettre en évidence de nombreux services apportés par les couverts d'interculture. Bien d'autres encore sont apportés par les couverts d'interculture et certains restent à caractériser. On peut citer des effets sur la mise à disposition du phosphore ou encore l'intérêt vis-à-vis du paysage en tant que participant au bien être de la population du territoire : les aménités.
Un point de vigilance tout particulier doit concerner la cohérence du choix des espèces par rapport aux autres espèces de la rotation. En effet, certaines espèces de couverts vont maintenir voire augmenter la pression de certaines maladies. C'est le cas du sclérotinia, de la hernie du chou ou encore du piétin échaudage.
Les conseillers agronomie ou lait de votre antenne des Chambres d'agriculture de Bretagne peuvent vous accompagner dans le choix des couverts d'interculture et dans la connaissance des itinéraires techniques.

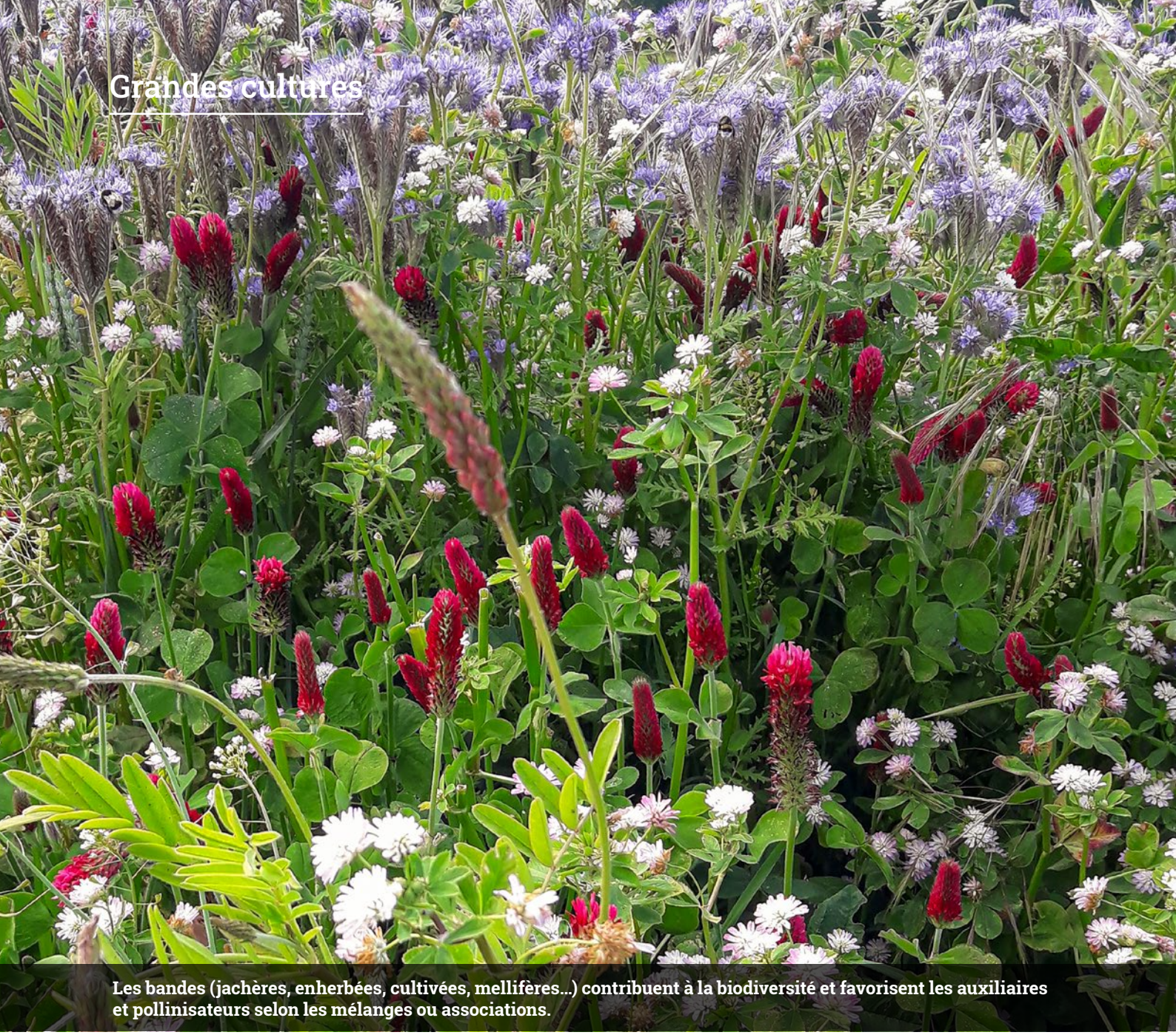

Les bandes (jachères, enherbées, cultivées, mellifères…) contribuent à la biodiversité et favorisent les auxiliaires et pollinisateurs selon les mélanges ou associations.

DISTANCES SÉCURITÉ RIVERAINS (DSR)

Principe, nouveauté et valorisation dans la nouvelle Pac

L'utilisation de phytos à proximité de zones habitées implique de respecter des zones sans traitement. En 2022, ces règles se sont étendues aux zones qui accueillent des travailleurs de façon régulière.

LA DISTANCE SANS TRAITEMENT

Pour les produits récemment homologués ou ré-homologués depuis 2 ans, la distance de sécurité pour les personnes présentes et les résidents est définie à 3 ou 5 m non réductibles. Pour les produits classés CMR2 (phrase de risque H351 ou H361 sur les étiquettes), l'agence Anses déterminera bientôt une liste reprenant les produits nécessitant une distance de sécurité de 10 m incompressibles. En dehors de ces cas, le respect des chartes départementales impose une distance de 5 m en cultures basses, réductibles à 3 m avec des buses homologuées à limitation de dérive. Depuis juillet 2022, la prévenance devient obligatoire lors d'une application phyto à proximité de zones habitées ou occupées régulièrement par des travailleurs : l'agriculteur peut utiliser tout moyen à sa convenance — dont le gyrophare, lors du traitement — depuis l'entrée jusqu'à la sortie du champ.

Réfléchir « aussi » l'entretien des bandes

Les bandes DSR de 3, 5 ou 10 m sans phyto peuvent aujourd'hui être gérées soit en adaptant l'itinéraire technique de la culture en place, soit être valorisées via la nouvelle Pac **[tableau]** ou d'autres contrats plus spécifiques. Ces bandes insuffisamment gérées peuvent occasionner un salissement de la bordure riverain vers la parcelle : montée à graine de gaillet, rumex, chardon. Elles peuvent également constituer des réservoirs à maladie (rouille) et à ravageurs (pucerons). Bien que souvent bénéfiques aux auxiliaires et pollinisateurs, elles nécessitent des accès aux « bonnes périodes » pour leur gestion.

SOLUTIONS TECHNIQUES À ANTICIPER

Dans le cas de cultures en place, il faudra adapter l'itinéraire technique sur cette nouvelle bande DSR sans phyto. De ce fait, ces surfaces 0 phyto sont déduites des surfaces consignées dans le registre phyto annuel. Pour limiter la pression des adventices, les faux semis, le déchaumage d'interculture, le désherbage mécanique (à prévoir dès le semis), le labour occasionnel, l'allongement de la rotation, l'introduction de légumineuses en association avec le colza... sont des leviers à activer. Le choix de variétés tolérantes aux maladies, verse ou JNO (orge) ou de mélanges variétaux (blé), méteils, association d'Es Alicia 5 % dans les colzas, ou choix de variétés maïs à bonne vigueur départ, semées en conditions réchauffées... sont autant de solutions pour éviter des interventions insecticides ou fongicides. En complément, quelques solutions de biocontrôle peuvent être utilisées, pour peu qu'elles n'aient pas de DSR associée lors de leur homologation (se référer à l'étiquette ou au site ephy.anses.fr : par exemple Contans WG contre le sclérotinia du colza ou le soufre (selon les spécialités) sur oïdium/septoriose du blé.

VALORISER LES DSR DANS LA NOUVELLE PAC

Par ailleurs dans le cadre de la nouvelle Pac 2023 et de la mise en place de nouvelles règles liées aux bonnes conditions environnementales (BCAE 8 en particulier), des IAE (infrastructures agroécologiques non productives) — anciennes SIE — et de l'écorégime, ces bandes DSR pourraient contribuer à atteindre certains financements sous conditions. Selon les surfaces DSR à implanter, chacun se doit de calculer les ratios de catégories de cultures (écorégime) et de vérifier l'atteinte des objectifs de la BCAE8, pour valoriser ces bandes ou les parcelles en entier. ■

Stéphanie Montagne
stephanie.montagne@bretagne.chambagri.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Chartes phyto départementales et modèles accords riverain

chambres-agriculture-bretagne.fr

Consulter la liste des buses homologuées

bretagne-controle-pulve.fr

La nouvelle Pac sur le web

chambres-agriculture-bretagne.fr

Valoriser les bandes DSR au niveau de la Pac et autres contrats (non exhaustif)

Type de couvert	Valorisation Pac	Équivalence IAE (BCAE 8)	À retenir (non exhaustif)
Haies (plantation)	BCAE 8	1 m linéaire = 20 m² IAE	Financement Breizh bocage/PSE ; penser à l'entretien (distance, coût/temps...)
Bordure de champ	BCAE 8 + écorégime	1 m linéaire = 9 m² IAE	5 m minimum ; couvert à distinguer de la terre arable jouxtante ; pâture/fauche ; Disposer des accès
Jachère classique	BCAE 8 + écorégime	1 m² = 1 m² IAE	Liste couverts herbacés et dates à respecter
Jachère mellifère	BCAE 8 + écorégime	1 m² = 1,5 m² IAE	Liste couverts 5 espèces minimum et dates à respecter. Coût semences élevé (FDChasse, PSE ? ou autre)
Plantes fixant l'azote (sans phyto)	BCAE 8 (option 2) + écorégime	**Option 2 BCAE 8** : les fixatrices d'azote (et/ou dérobées) peuvent permettre d'atteindre les 4 % de terres arables (sur les 7 % à atteindre) - coefficient 1 - en complément de 3 % IAE	Aide PAC selon taux de légumineuses (élevage)
Prairie temporaire	écorégime	NON	Attention à la 6ème année (PP)
Autres cultures *Miscanthus, Silphie (15-20 ans) **Sarrasin**	écorégime	NON	Avoir un débouché local ; coût implantation élevé Contrat spécifique ; faible exigence N P K Rendement variable

*Sous réserve de confirmation dans l'arrêté du ministère de l'Agriculture, qui donnera la répartition des cultures dans chaque catégorie

Les surfaces en maïs désherbés mécaniquement se développent en Bretagne malgré des années météo très différentes

DéshMéca maïs

DEVENEZ EXPERT DU DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

Le désherbage mécanique des maïs trouve progressivement sa place dans les systèmes conventionnels. La volonté de diminuer le recours aux herbicides, la gestion d'adventices résistantes, le respect des zones de non-traitement (ZNT) sont autant d'éléments qui motivent de plus en plus d'agriculteurs à adopter cette pratique.

La campagne maïs 2022 restera marquée par les vagues de fortes chaleurs et par des déficits hydriques marqués. Les fenêtres météo étaient nombreuses pour intervenir mécaniquement en début de cycle du maïs (avant 8-10 feuilles). Cependant les levées d'adventices ont souvent été échelonnées et tardives, ce qui a complexifié la gestion du désherbage entraînant plusieurs interventions mécaniques ou des rattrapages chimiques tardifs. En général, les désherbages ont été réussis et au final, les rendements maïs ont été principalement impactés par les conditions climatiques et l'état des réserves en eau des sols.

Sur les 480 parcelles suivies par les Chambres d'agriculture de Bretagne, en moyenne deux interventions mécaniques ont été réalisées par parcelle. La moitié des parcelles conduites en mixte (mécanique et chimique) ont eu une seule intervention mécanique, avant ou après une intervention chimique. Les 51 parcelles suivies en bio ont eu en moyenne 3 interventions mécaniques (de 1 à 5 passages).

1 300 PARCELLES SUIVIES EN 3 ANS

Les trois dernières campagnes, très différentes climatiquement, ont permis de consolider le conseil technique apporté dans le cade de l'accompagnement DéshMéca. Si votre objectif est de réduire les doses sans vous passer totalement d'herbicides, il faut viser un maximum de deux interventions (chimique et mécanique) pour ne pas trop pénaliser les coûts de désherbage et le temps de travail. La décision de débuter par du chimique ou du mécanique se prendra dans les premiers jours qui suivent le semis, en fonction des conditions pédo-climatiques, de la levée de la culture et des adventices. Pour se laisser la possibilité d'intervenir mécaniquement en pré-levée (passage « à l'aveugle »), il est indispensable de l'avoir anticipé avant le semis en semant plus dense, à 5 cm de profondeur, sur un sol nivelé, rappuyé et sans obstacle (mottes ou résidus). Des leviers complémentaires, comme la réduction de la largeur d'inter-rang (37,5 cm ou 50 cm), peuvent, en deux interventions maximum, ajouter une garantie de réussite à ces stratégies.

L'EXPÉRIENCE DÉSHMÉCA

Une quarantaine d'agronomes des **Chambres d'agriculture de Bretagne** vous accompagnent individuellement dans la réussite de votre désherbage maïs. En 2022, 480 parcelles ont été suivies. C'est 60 % de plus qu'en 2019. Pour accompagner ce développement, les Chambres d'agriculture organisent régulièrement des formations sur le terrain. Depuis 3 ans, ce sont près de 400 agriculteurs, 60 chauffeurs d'ETA-CUMA, 200 techniciens cultures de coopératives ou négoces et une dizaine d'enseignants de lycées agricoles qui ont bénéficié de nos formations.

Coûts et QSA* en fonction de l'année et de la stratégie de désherbage

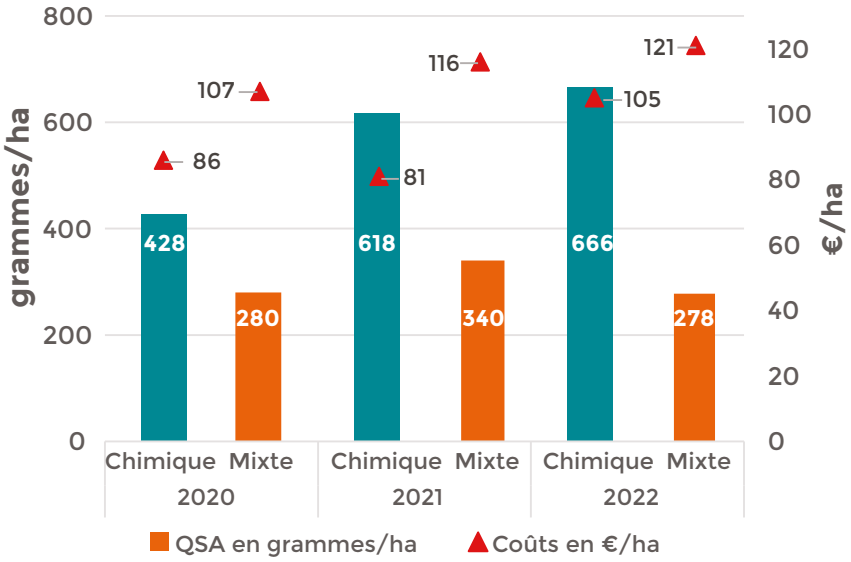

Notre conseil : si votre objectif est de désherber sans herbicides, en 100 % mécanique est de mobiliser tous les leviers agronomiques recommandés avant semis : précédent favorable, faux semis, décalage de la date de semis... La pression adventices doit être la plus faible possible pour mettre toutes les chances de votre côté. Si ces leviers ne sont pas réunis, la probabilité de réussite d'une conduite en 100 % mécanique sera faible et surtout dépendante des conditions météo. En 2022, 51 % des parcelles suivies ayant pour objectif une conduite en 100 % mécanique ont atteint cet objectif.

CHARGES MAÏS +3 %...

La campagne DéshMéca 2022 confirme les tendances observées en 2021 et 2020. En moyenne sur ces trois campagnes, les stratégies mixtes (mécanique puis chimique ou chimique puis mécanique) présentent des coûts de désherbage de 23 €/ha supérieurs aux stratégies de conduite uniquement chimique (1 ou 2 passages).

Ce «surcoût» peut être mis en perspective avec les 1 000 €/ha de charges moyennes pour un maïs ensilage comprenant la préparation du sol, la fertilisation, les semences, les intrants, la récolte. Il représente une augmentation de 3 % de l'ensemble des charges.

... QUANTITÉS D'HERBICIDES DIVISÉES PAR 2

Côté réduction de l'usage des herbicides, en moyenne sur 3 ans, les stratégies mixtes permettent une diminution de 18 % des IFT herbicides (Indice de Fréquence de Traitement) et de 46 % des QSA* **[graph.]**. L'impact sur les QSA est particulièrement marqué car le recours au désherbage mécanique favorise une réduction des doses d'herbicides mais aussi l'utilisation de produits de post-levée à action principalement foliaire qui sont souvent apportés en plus petite quantité/ha que des produits à action racinaire. ■

David Bouvier
david.bouvier@bretagne.chambagri.fr

**QSA : Quantité de Substances Actives épandues en grammes/ha*

Pour vous former ou être accompagné sur maïs, céréales ou légumes, contactez les Chambres d'agriculture de Bretagne.

Le parc matériel s'est considérablement étoffé depuis 3 ans : plus de 400 machines disponibles auprès des ETA et CUMA bretonnes.

POUR ALLER PLUS LOIN

La formation «Sécuriser le passage au désherbage mécanique pour réduire les produits phytosanitaires» peut contribuer au renouvellement du Certiphyto exploitants.

Tarif 42 € en fonction de la prise en charge des financeurs notamment Vivea

Retrouvez l'ensemble de nos formations sur

formation-agriculteurs.com

Retrouvez en ligne nos conseils DéshMéca maïs

chambres-agriculture-bretagne.fr

Les outils de désherbage mécanique sont éligibles aux aides PCAEA 411a

chambres-agriculture-bretagne.fr

Claire Monvoisin et Olivier Briand associés depuis 2000. Le GAEC de la Touche Gautrel : 55 vaches laitières / 482400 l de référence laitière / 75 ha de SAU

Témoignage

« SI JE NE CHANGE PAS DE SYSTÈME DE TRAITE, JE NE TIENDRAI PAS 5 ANS DE PLUS »

Claire a récemment changé son système de traite. Suite à des douleurs ressenties dans les bras et les épaules, elle et son associé ont pris la décision de modifier son poste en installant un système sans griffe, innovant et peu développé en France. Trois ans après ce changement, ils sont satisfaits de leur investissement.

Claire Monvoisin est associée avec son frère Olivier en GAEC à Bréteil (Ille-et-Vilaine). Deux fois par jour, elle trait les 55 prim'holsteins. Claire ressent des douleurs dans les bras et dans les épaules : « Je ne supportais plus le poids de la griffe : des fois quand je la tenais, ma main lâchait sans prévenir et la griffe tombait au sol ». Elle commence à réfléchir aux améliorations possibles de son poste de travail : « Il fallait prendre des décisions pour continuer sereinement dans ce métier. J'aime traire, ça me permet d'observer mes vaches ».

> « Je voulais un système de traite **sans griffe et à moindre coût** »

Les associés cherchent sur internet des systèmes de traite légers, sans griffe et qui ne demanderaient pas trop d'investissement pour s'adapter sur leur salle de traite actuelle. C'est alors qu'Olivier trouve une vidéo sur un système de traite efficace et sans griffe. En appelant l'entreprise allemande, on leur propose de le tester lors d'une porte ouverte dans l'Orne. Après cette visite, les associés sont intéressés et rencontrent le commercial afin d'évaluer la possibilité d'installer le système sur leur salle de traite. Finalement, les 10 postes pourront être remplacés sans soucis à condition de rallonger d'un mètre le quai de la 2×5.

En 2018, Claire se rend en Allemagne pour rencontrer l'entreprise et visiter deux fermes disposant du système de traite. Convaincus, ils signent avec le constructeur et en 2019 l'installation est réalisée. La prise en main est rapide, pas besoin de formation ni de logiciel à gérer. Concernant la maintenance, l'entreprise allemande réalise un entretien annuel et les dépannages se font à distance par visio. Les associés disposent de pièces et réalisent les réparations eux-mêmes. Pour plus de sécurité, ils ont également gardé un contrat de maintenance avec leur prescripteur local afin d'assurer les réparations plus complexes.

DU CONFORT POUR CLAIRE ET POUR SES VACHES

Trois ans après l'installation, Claire est satisfaite : « si c'était à refaire, je le referais sans hésiter ». Grâce à un investissement de 6 000 €/poste, elle a gagné en confort de traite et les vaches aussi. La traite est plus douce qu'avec un système classique : le vide d'air est plus faible ce qui est moins agressif pour les trayons : 37 kilos Pascal contre 42 pour l'ancienne salle de traite. Un système de balancement des tuyaux, reproduisant la tétée des veaux, assure une bonne stimulation de la vache et une meilleure vidange de la mamelle. Le décrochage est automatique et un compteur à lait est installé sur chaque poste. « Grâce au mouvement des tuyaux, les vaches sont mieux traites, il reste moins de lait dans la mamelle et la traite est plus douce. Ça se voit notamment sur les génisses qui sont plus calmes lors de leurs premiers passages ». En revanche la traite est plus longue : « Je mets environ 15 min de plus à traire ».

Les objectifs de Claire sont atteints : les douleurs ont diminué et l'investissement est maîtrisé.
Si vous aussi vous souffrez de douleurs lors de la traite et que vous réfléchissez à changer votre système de traite, Claire vous invite à venir chez elle : « C'est en testant que vous saurez ». ■

Amandine Mauger
amandine.mauger@bretagne.chambagri.fr

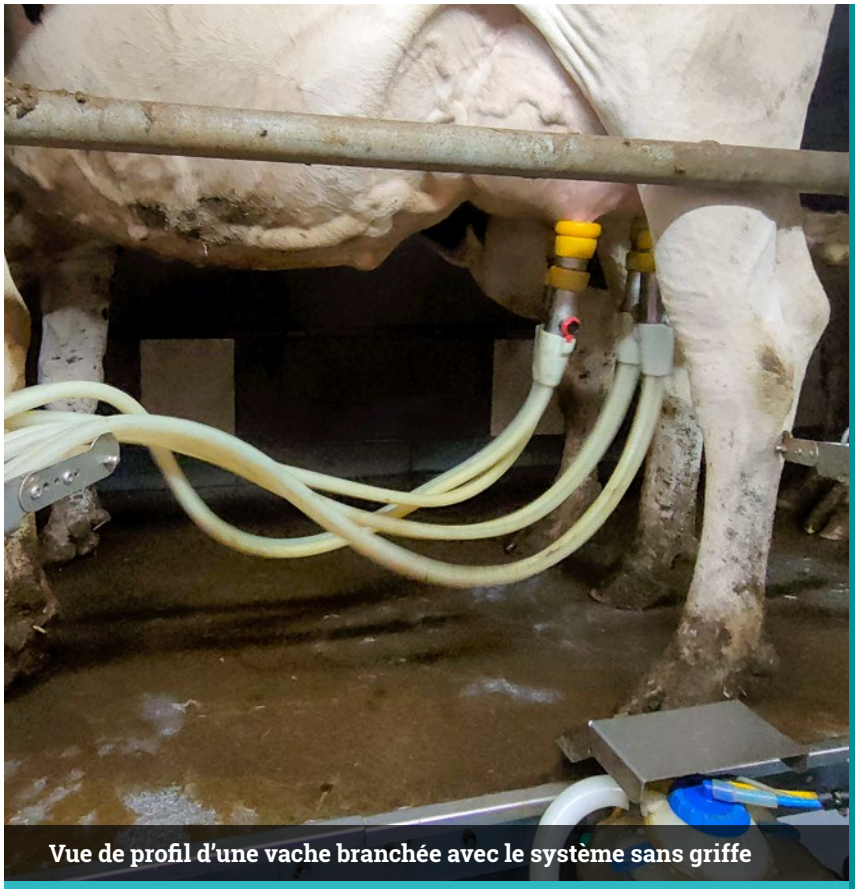

Vue de profil d'une vache branchée avec le système sans griffe

LE PROJET CASDAR IP EGROTRAITE

travaille sur l'optimisation fonctionnelle et ergonomique de la traite pour des traites durables. Menée par l'Idele, les Chambres d'agriculture Bretagne, E-mage-in-3D, CCMSA et l'Institut Agro, cette étude a permis la production de données sur l'espace de travail, l'ergonomie et les troubles musculo-squelettiques en salle de traite.

sebastien.guiocheau@bretagne.chambagri.fr

BIEN DANS MES BOTTES

L'organisation du travail, la conciliation des temps de vie professionnelle et privée et l'adéquation entre ses besoins et ses attentes aident à nous lever chaque matin. Ces moteurs sont primordiaux pour être bien dans ses bottes et dans sa tête. Se questionner, observer et se ressourcer sont quelques pistes pour faire le plein d'énergie. L'équipe Relations Humaines et Organisation du travail des Chambres d'agriculture de Bretagne est à vos côtés pour vous accompagner :

chambres-agriculture-bretagne.com

PRÉVENIR LES DOULEURS DU QUOTIDIEN

En agriculture, les troubles musculo-squelettiques (TMS) touchent les articulations des membres supérieurs et inférieurs (tendons, ligaments, cartilage osseux...). Ils sont le résultat d'une action de dégénérescence lente liée aux **gestes répétitifs**, aux **postures** et aux **manutentions manuelles de charges**. Ils peuvent aussi survenir après un **accident** du travail ou à l'issue d'une période de fort **stress**, de **surcharge mentale ou physique**. **En lait, les points de vigilance sont à observer autour de la traite** : la durée, le nombre de vaches, la main-d'œuvre, le poids des griffes, la présence de décrochage, de marches... Avec ces éléments, il est possible de mesurer le niveau de gestes **répétitifs, de port de charges et de postures contraignantes afin de travailler à les diminuer voire les supprimer**.

Source : Service prévention risques MSA

Branchement des manchons trayeurs un à un, sans griffe

La récolte et la distribution sont facilitées par une autochargeuse

L'AFFOURAGEMENT EN VERT

Pour gagner en autonomie et en productivité

L'affouragement en vert consiste en l'apport d'herbe fraîche au bâtiment. Aujourd'hui, 6 % des éleveurs caprins pratiquent cette technique d'alimentation.

L'affouragement en vert est un levier intéressant pour baisser le coût alimentaire, valoriser les surfaces fourragères, réduire les problèmes de parasitisme en élevage caprin, mais aussi pour diminuer les charges de concentré en maintenant le litrage. La réussite passe par un ensemble de techniques à bien mettre en œuvre.

PENSER PARCELLAIRE

L'affouragement en vert est souvent l'occasion de valoriser l'herbe fraîche d'un parcellaire peu propice au pâturage. Il faut raisonner cela aussi en coût et temps de travail : au-delà d'un certain nombre de kilomètres, cela devient rarement pertinent, les charges de mécanisation dépassant le gain économique.

GÉRER VRAIMENT L'HERBE

Il faut veiller avant tout à la cohérence entre le tonnage récolté et la part d'herbe dans l'alimentation des caprins. Il est recommandé un chargement de 7 à 8 chèvres/ha pour ce genre de système fourrager. Il est fortement conseillé de réaliser un calendrier de récolte où sont consignées les différentes parcelles, le temps de repousse ainsi que la croissance de l'herbe.

Le calcul des «jours d'avance» peut être facilement évalué. Prenons par exemple une parcelle de 3 ha ayant une hauteur d'entrée d'herbe de 10 cm et hauteur de sortie de 5 cm, pour une densité d'herbe de 250 kg de MS/cm/ha sur du RGA au mois de juin. Le stock serait alors 3 750 kg de MS (5 cm disponible × 250 kg × 3 ha). Avec 200 chèvres consommant 2 kg de MS par jour, le besoin quotidien est de 400 kg MS. Le nombre de jours d'avance sur cette parcelle est donc de 9 jours de récoltes (3 750 kg MS à diviser par 400 kgMS/j).

ADAPTER SON BÂTIMENT

La moitié des élevages caprins qui affouragent privilégient un grand couloir permettant un déchargement en direct de l'autochargeuse dont la largeur doit au moins être supérieure à 4 mètres. Dans un quart des élevages étudiés, des tapis d'alimentation permettent l'affouragement, ce système nécessitant un fractionnement important des apports.

CHOISIR LES ESPÈCES PRAIRIALES

Le choix des espèces prairiales se fera en fonction de la stratégie adoptée -affouragement et foin, affouragement et ensilage...- et des conditions pédoclimatiques. Une association de graminées et de légumineuses est idéale pour produire une ration adaptée en MAT à la chèvre, réaliser des économies d'engrais azotés et en minéraux, avoir un couvert végétal dense limitant le salissement et enfin augmenter le temps d'exploitation, les légumineuses tamponnant le vieillissement des graminées. Attention, il faudra vérifier la compatibilité de vos sols avec ces espèces, et adapter la ration au bâtiment en fonction de la part de légumineuses à l'instant T. **[graph]** ■

Juliette Bothorel
juliette.bothorel@bretagne.chambagri.fr

Avec ce système, **la durée minimum** d'affouragement devra être de **3 mois**

Caractéristiques des principales graminées et légumineuses

LES GRAMINÉES

Espèces	Pérennité	Tolérance						Culture		Utilisation		
		Sol humide	Sol séchant	Sol froid	Sol acide	Sol sain	Forte chaleur	Pure	Associée	Fauche	Mixte	Pâture
RGI	6 à 18 mois											
RGH	2 à 3 ans											
RGA	5 ans et +											
Dactyle	5 ans et +											
Fétuque élevée	5 ans et +											
Fétuque des prés	3 à 4 ans											
Fléole des prés	5 ans											
Pâturin des prés	5 ans et +											
Brome cathartique	3 à 4 ans											

LES LÉGUMINEUSES

Trèfle blanc	5 ans et +											
Trèfle hybride	3 ans											
Trèfle violet	2 à 3 ans											
Luzerne	4 à 5 ans											
Lotier	5 ans											

LES DICOTYLÉDONES

Chicorée	3 à 4 ans											
Plantain	3 à 4 ans											

Espèce adaptée — Espèce moyennement adaptée — Espèce non adaptée

Le choix des espèces prairiales à implanter doit prendre en compte le contexte global de l'exploitation et les caractéristiques de chaque parcelle.

Source : Guide pratique de l'éleveur : Produire avec de l'herbe, du sol à l'animal, 2022

LES PLUS DE L'AFFOURAGEMENT

- Réduction de la quantité de concentré à litrage équivalent : économie de 300 g/j/chèvre pour un affouragement de 6 mois en moyenne
- Valorisation des prairies non exploitables en pâturage
- Récolte de l'herbe d'automne facilitée
- Meilleure gestion du risque parasitaire
- Limitation des risques liés à la conservation du fourrage

LES MOINS DE L'AFFOURAGEMENT

- Le temps de travail supplémentaire peut être conséquent en fonction du parcellaire (cf guide Affouragement en vert en caprin)
- Le coût de mécanisation en plus : traction en coût par heure de 14 € soit 2 520 € en plus au minimum si 6 mois affouragement avec 1 h récolte/j
- Nécessite un investissement matériel conséquent : différents types d'équipements existent

En affouragement en vert : viser au moins 30 % d'herbe fraîche dans la ration annuelle et toujours en association avec du foin

POUR ALLER PLUS LOIN

Les chiffres donnés dans l'article concernant les pratiques des éleveurs caprins sont tirés du guide :

L'affouragement en vert en élevage caprin, *Institut de l'élevage, 2017, 287 pages*

Télécharger le guide

Guide pratique de l'éleveur : **Produire avec de l'herbe, du sol à l'animal,** *Chambres d'agriculture de Bretagne, Normandie et des Pays de la Loire, février 2022*

Se procurer ce guide :

chambres-agriculture-bretagne.fr

AGIR SUR LA CAUDOPHAGIE

En observant les queues des porcs

Élever des porcs à queue non coupée nécessite une observation fréquente de la queue des animaux et une action rapide dès les premiers signes de morsures.

LE CHIFFRE

24,1 cm

c'est la longueur moyenne de la queue d'un porc en fin d'engraissement, lorsqu'elle n'est pas coupée.

8,6 cm, quand on la coupe.

La queue basse ou plaquée, signe précurseur des cas de caudophagie. La queue du porc A ne présente pas encore de plaie alors que celle du B montre des signes de morsures et a déjà été traitée.

Arrêter de couper la queue des porcs, c'est augmenter le risque de voir un épisode de caudophagie se déclencher et de **se retrouver un matin avec des animaux mordus**, qui présentent des saignements à la queue, voire qui n'ont plus de queue du tout. Pourtant, avant l'apparition des plaies au niveau de la queue, des signes avant-coureurs peuvent signaler aux éleveurs qu'un épisode de morsure a débuté. Il est alors temps d'agir pour essayer d'éviter que ces morsures ne passent à un stade lésionnel.

La position de la queue est un indicateur de la présence de morsures précoces et de faible intensité. Au moins un porc dans la case avec la queue pendante ou collée entre les pattes, et le niveau d'alerte est atteint. **À la station porcine de Crécom**, un essai a porté sur 232 porcs à queue non coupée. Tous les jours, les techniciens de la station notaient pour chaque case la position de la queue des porcs et la présence de blessures.

L'apport d'un enrichissement supplémentaire - cordelette, boule en caoutchouc, étoiles en caoutchouc... - est efficace lorsque des animaux sont observés avec des queues basses. Les cases qui bénéficiaient d'un enrichissement supplémentaire présentent un état des queues de meilleure qualité en fin d'engraissement que celles qui n'avaient pas reçu cet enrichissement. Ce résultat suggère que le comportement des animaux s'est réorienté de la queue de ses congénères vers les objets manipulables, ce qui est l'objectif.

La coupe de la queue des porcs est interdite en routine

Sur les 19 cases de porcs à queue non coupée — 9 à 13 porcs par case — toutes ont connu des périodes avec des animaux présentant une queue basse ou plaquée. Pour seulement deux d'entre elles, aucune lésion n'a été constatée. En post-sevrage, **les épisodes « queue basse »** débutent dans les premières cases entre 4 et 8 jours après l'entrée dans la salle, et jusqu'à 21 à 24 jours pour les dernières. Cette posture de la queue permet généralement de bien prédire l'apparition d'un épisode de caudophagie. Les queues basses sont observées en moyenne 4 jours avant l'apparition des premières lésions, mais avec une forte variabilité entre les cases. Aucun signe précurseur n'a été détecté dans trois cases, et c'est directement par un épisode de caudophagie que la séquence a débuté.

Quelques porcs mordus ou mordeurs ont cependant dû être écartés de la salle pour garder la situation sous contrôle et soulager les porcs victimes. **Prendre du temps pour observer** tous les jours les animaux et agir rapidement est l'une des clés pour gérer des porcs à queue non coupée. ■

Yannick Ramonet
yannick.ramonet@bretagne.chambagri.fr

Impact de la coupe des queues

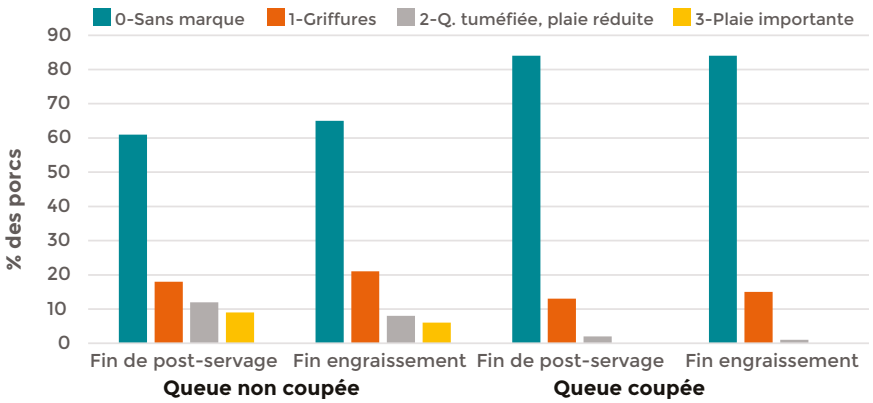

En fin de post-servage, 79 % des porcs à queue non coupée ont des queues sans marque ou avec au plus des griffures, contre 97 % des porcs à queue coupée. En fin d'engraissement, c'est respectivement 86 % et 99 %.

Source : Station expérimentale porcine des Chambres d'agriculture de Bretagne à Crécom

POUR EN SAVOIR PLUS

Une fiche monitoring est disponible pour enregistrer et attester en élevage de la présence de morsures, même lorsque les queues sont coupées :

chambres-agriculture-bretagne.fr

Suivre l'actualité de l'équipe sur Facebook

PRIX DU GAZ
(é)changeons la tendance

Les échangeurs de chaleur sont une solution afin de diminuer sa facture de gaz. En voici le principe technique et quelques retours d'éleveurs.

La période de démarrage est une période cruciale pour le poussin et pour la rentabilité, les dépenses de chauffage étant élevées les premiers jours. Le renouvellement minimum de ventilation évacue la chaleur et réintroduit de l'air frais (surtout en hiver). Sur les 10 premiers jours d'un cheptel de 30 000 poussins, la chaleur dissipée équivaut à 4,1 kWh, soit 300 kg de propane (avec une température extérieure de 10 °C et un renouvellement d'air à 0,7 m³/h/kg).

LES ÉCHANGEURS DE CHALEUR

Les échangeurs de chaleur air-air ont pour but de réchauffer l'air entrant avec les calories contenues dans l'air sortant. L'échangeur permet le renouvellement d'air minimum dans les premiers jours de production. L'air entrant dans le bâtiment est alors réchauffé et demande moins d'énergie de chauffage au gaz afin d'atteindre la température idéale pour le bien-être des animaux. **[Fig.]**

Pour élever d'un degré Celsius la température d'un m³ d'air, il faut 0,34 w. Il est ainsi possible de calculer l'énergie restituée dans le poulailler par un échangeur de chaleur. Pour un débit constant de 6 000 m³/h (entrée air neuf) et un gain de température de 15 °C (différence entre air extérieur et air réchauffé par l'échangeur et entrant dans le bâtiment), l'énergie restituée sur 24 heures de fonctionnement est de 735 kWh, soit l'équivalent de 52 kg de propane. De cette économie de propane, il faut déduire la consommation électrique du système. Dans ces conditions, 1 kWh électrique consommé permet de restituer environ 33 kWh sous forme de chaleur.

1 kW
consommé
restitue
33 kW
de chaleur

RETOURS D'ÉLEVEURS

D'après une étude faite en 2012, les éleveurs de poulets en bâtiment à ventilation transversale (Colorado) ont noté une diminution de 22 % de leur consommation de gaz grâce aux échangeurs. Cette baisse est de 32 % pour les éleveurs de dindes en bâtiment statique à lanterneau. Afin d'optimiser cette économie de gaz, plusieurs pratiques sont recommandées. Tout d'abord, il faut installer les échangeurs sur le côté du bâtiment, afin d'avoir une meilleure répartition des entrées d'air et une amélioration de l'ambiance, tout en veillant au circuit d'air. Il faut aussi préférer l'installation d'un échangeur en progressif (35 % d'économie de gaz en moyenne), plutôt qu'en fonctionnement cyclique (27 %) et en continu (20 %). Enfin, l'échangeur est utilisé dès le préchauffage par 1/3 des utilisateurs enquêtés. L'économie de gaz est améliorée de 13,5 % lorsque l'échangeur est utilisé dès le préchauffage plutôt qu'à partir de 3 jours d'âge.

Le nettoyage est l'un des points clefs de l'utilisation des échangeurs : il est perçu en effet comme une contrainte et correspond en moyenne à 73 minutes de temps de travail supplémentaire. Pour autant, le nettoyage et la désinfection sont des étapes primordiales pour entretenir l'efficacité du système car l'encrassement de la surface d'échange dégrade considérablement le rendement de l'échangeur.

En utilisation dès le préchauffage, les échangeurs de chaleur modifient parfois radicalement la conduite d'élevage. Un accompagnement technique est donc recommandé afin de prendre en main le système dans son ensemble « éleveur-bâtiment-animaux-équipement ». ■

Gwenn Guillou
gwenn.guillou@bretagne.chambagri.fr

Le taux d'humidité dans les bâtiments équipés d'échangeurs est diminué de 11 %. L'humidité étant un facteur essentiel de la qualité de l'ambiance, le bien-être et la santé des animaux en sont améliorés. De ce fait, l'économie de paille a été estimée à 15 %.

Figure : Principe de fonctionnement d'un échangeur de chaleur air-air

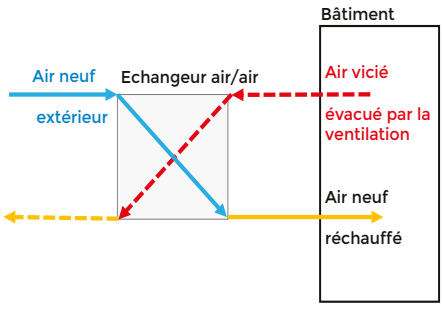

Selon le modèle et la conduite d'utilisation, un échangeur de chaleur permet d'économiser 35 % de gaz.

POUR ALLER PLUS LOIN

Documentation sur l'énergie en aviculture sur :

chambres-agriculture-bretagne.fr

Témoignages

DES LEVIERS DE RÉSILIENCE

La résilience d'une exploitation consiste dans sa capacité à s'adapter aux perturbations ou à revenir à un régime de routine face à un contexte changeant. Trois exploitants en agriculture biologique illustrent pour nous la capacité de résilience de leur système, mis à l'épreuve de la sécheresse 2022.

Romain Le Jallé

exploite avec ses parents une ferme de 70 vaches et 100 ha dans le sud Morbihan : 74 ha de prairies, 9 ha de maïs et 7 de mélanges céréaliers…

ROMAIN, DU LAIT DANS LE SUD-MORBIHAN

« Depuis la mise en place d'un système herbager, nous avons fait évoluer notre chargement pour travailler l'autonomie fourragère. Nous en sommes à 1,2 UGB/ha et nous descendrons sans doute à 1 pour garantir une certaine sécurité fourragère. Nous avons diversifié la flore des prairies avec une orientation fétuque-dactyle-luzerne dans les parcelles les plus séchantes. Pour faire face à la sécheresse, nous avons acheté de l'enrubannage dès le mois de juin, du maïs en septembre et du foin en octobre. Notre système doit être capable de générer de la trésorerie pour être prêt à faire face à ces achats exceptionnels. D'autres chantiers sont en court pour s'adapter aux changements. Sur la partie animale, nous avons réduit l'âge au vêlage et nous garderons moins de génisses, pour diminuer les besoins en fourrages. Sur le plan végétal, nous travaillons sur l'augmentation du rendement des prairies de 1ère année, avec l'implantation de vesce dans le mélange. Et l'amélioration de nos chemins devrait nous permettre d'augmenter la consommation d'herbe au pâturage en hiver. La plus grosse transformation à venir pour nous, concerne la main-d'œuvre, avec le départ de mes parents dans quelques années. Je commence déjà à y réfléchir, autant sur l'organisation du travail que sur la conduite du troupeau ou l'aménagement des bâtiments, afin d'adapter l'exploitation le mieux possible à mes objectifs. » ■

Richard Fontaine et Romain Maloizel

sont installés sur 100 ha en légumes de plein champ vendus par la coopérative Terres de Saint-Malo. Les autres productions ont des débouchés diversifiés : légumineuses fourragères, légumes industrie, céréales et légumes diversifiés…

RICHARD ET ROMAIN, DES LÉGUMES DE PLEIN CHAMP DANS LE PAYS DE SAINT-MALO

« Physiquement, tout le monde a tiré très dur cet été mais heureusement, nous avons été soutenus par l'entraide familiale. En année normale, on n'arrose que certaines cultures sur des surfaces limitées. Cette année pour implanter les choux, tout notre itinéraire technique a été revu pour garder l'eau dans les parcelles. On ne laboure quasiment plus sur la ferme mais là, il a fallu aller chercher de la fraîcheur. On a été assez contents du résultat : le chou planté dans du frais en surface a pris plus facilement. Les plants plus vigoureux ont pu aller chercher l'eau du sol remontée par capillarité. On a aussi privilégié la plantation dans des parcelles qui avaient déjà reçu de l'eau. On a passé beaucoup de temps à déplacer les réseaux d'eau et on a dû adapter nos horaires de travail : arrosage la nuit, travail au champ très tôt le matin. Le constat était amer lorsque, le 27 octobre dernier, le cours du chou-fleur bio calibre moyen était à 32 cts alors que le conventionnel était à 36 cts. Depuis le passage en bio, nous avons beaucoup diversifié les productions et réduit la pénibilité du travail. Nous sommes parvenus aussi à une baisse significative des intrants. Outre l'arrêt des traitements et engrais, nous produisons aujourd'hui tous les plants nous-mêmes et nous nous sommes aussi lancés dans les semences des céréales et demain, celles des couverts. La ferme dispose aussi de plusieurs contrats avec des transformateurs locaux. Enfin, le développement des ventes en circuits courts représente aussi une vraie source de satisfaction : nous avons à cœur de garantir des prix bio abordables tout en restant compétitifs. » ■

Damien Dobrenel

est installé depuis 2014 sur une exploitation de 60 vaches, 340000 l de lait et 130 ha.
Mathieu Lanoy, salarié de l'EARL, s'installera avec Damien en avril prochain.

DAMIEN, DU LAIT DANS LE SUD-FINISTÈRE

« Côté fourrage, c'est un système tout herbe, avec de la betterave fourragère. 60 ha sont accessibles au pâturage et 35 ha sont fauchés sous forme d'ensilage coupe fine ou d'enrubanné. Côté cultures de vente, l'exploitation compte essentiellement des cultures d'automne. Je n'ai pas eu à débrayer de paddock cette année, malgré les températures élevées et le manque d'eau : la sécheresse, ça ne date pas d'aujourd'hui et la conduite est déjà adaptée à notre secteur côtier. J'ai subi la sécheresse comme tout le monde mais au final, avec l'arrière-saison, cela devrait s'équilibrer. Les animaux ne sont pas habitués à autant de jours avec de fortes chaleurs. Cela a entraîné des baisses de production et quelques problèmes de reproduction. La production de lait n'est remontée que fin septembre. En bio, on doit savoir adapter son système. Pour les prairies de fauche, je fais évoluer les mélanges avec du dactyle et de la fétuque des prés. Dans les pâtures, du trèfle violet complète la base de ray-grass et trèfle blanc. L'exploitation dispose de talus et de haies : on a entrepris des travaux de plantation. Cela permet d'améliorer le climat à l'intérieur des prairies. Les animaux apprécient. Je m'oriente vers l'agroforesterie avec des plantations intraparcellaires d'essences comme le chêne ou le merisier par exemple. 130 pommiers ont aussi été plantés : ils produiront du cidre et des pommes à couteau. Il ne faut pas négliger les stocks : c'est ce qui m'a permis de faire face. Avec la pousse d'herbe en fin d'année, on pourra si besoin mettre en œuvre l'affouragement en vert. Résilience implique adaptation. Je n'envisage pas de remettre du maïs. En ce mois d'octobre, l'herbe est repartie alors qu'après un maïs, je n'aurais pas disposé d'une surface pâturable. Le système a tenu, même si la production de lait a baissé. » ■

Propos recueillis par : **Romain Rétif, Soazig Perche et Paul Landrain**
romain.retif@bretagne.chambagri.fr

DÉROGATION POUR L'ACHAT DE FOURRAGES GROSSIERS NON BIO

Dans les cas de situation de sécheresse avec un manque avéré de fourrages biologiques et en accord avec les pouvoirs publics, les demandes de dérogation d'achat de fourrages non biologiques doivent systématiquement être faites auprès de l'Inao et acceptées officiellement, avant l'achat des fourrages conventionnels.

Le site pour faire la demande est : sve.derogationbio.inao.gouv.fr

Cet été, 22 demandes — 17 pour la Bretagne, 5 pour la Normandie — ont été faites auprès de l'Inao DT Ouest. La disponibilité des fourrages bio à la vente en Bretagne est évaluée par l'INAO tous les 15 jours à partir des offres publiées sur le site **www.agribiolien.fr**, sur d'autres sites d'annonces agricoles ou auprès des vendeurs de fourrages déshydratés.

Compte tenu de la disponibilité en fourrages à moins de 100 km des 22 demandeurs, toutes les demandes de dérogation ont été refusées cet été. Le point a été refait novembre dernier : l'offre de fourrages bio reste importante sur les régions Bretagne et Normandie pour répondre à la demande des dérogations en cours. Il n'y aura donc pas d'acceptation d'achats de fourrages non bio par l'Inao à court et moyen terme.

Pour plus d'info :
Inao DT Ouest 02 31 95 20 20

25 RÉUNIONS D'INFO sur toute la Bretagne

Préparer les changements de la PAC 2023-2027

Avec nos conseillers spécialisés :

- Identifier les changements
- Evaluer les conséquences sur votre exploitation
- Connaître les MAEC accessibles sur votre territoire

18 novembre au 16 décembre

LIEU	DATE	HORAIRES
Le Faouët - Chambre agriculture	Mercredi 23 novembre	14h-16h30
Pontivy - Chambre agriculture	Mardi 29 novembre	14h -16h30
Ploërmel - Chambre agriculture	Vendredi 18 novembre	14h-16h30
Péaule - salle Lagrange	Mercredi 30 novembre	14h-16h30
Grand Champ - salle multifonctionnelle	Jeudi 8 décembre	14h-16h30
Kervignac - Chambre agriculture	Jeudi 1er décembre	14h-16h30
Quimperle - Maison de l'économie 3 za Kervidanou Mellac	Jeudi 15 décembre	14h-16h30
Quimper - Chambre agriculture	Lundi 5 décembre	14h-16h30
Pleyben - salle de l'arvest - 17 rue de l'église - Prequ'ile Aulne Porzay	Lundi 12 décembre	14h-16h30
Milizac - salle Ar Stivell	Lundi 5 décembre	14h-16h30
Morlaix - amphi Chambre de commerce et d'industrie	Mercredi 14 décembre	13h30-16h
St Pol - Chambre agriculture	Mercredi 14 décembre	17h-19h30
Rostrenen - salle polyvalente Guillaume Le Caroff - esplanade des justes - Poher-kreiz breizh	Jeudi 15 décembre	14h-16h30
Plerin - Chambre agriculture - salle Cornouaille	Mercredi 7 décembre	14h-16h30
Dolo - salle municipale de Dolo	Mercredi 14 décembre	14h-16h30
Loudéac - la Providence	Vendredi 16 décembre	14h-16h30
Dinan - St Carné - salle Karnay	Lundi 12 décembre	14h-16h30
Begard - salle Jean Moulin	Lundi 12 décembre	14h-16h30
Pleumeur-Gautier - salle de la station de Ledenez	Mardi 13 décembre	18h
Epiniac - salle des fêtes d'Épiniac	Mardi 13 décembre	14h-16h30
Fougères - mfr - salle d'examen	Jeudi 15 décembre	10h-12h30
Domalain - Espace Culturel	Mardi 20 décembre	14h-16h30
Guichen - maison intercommunale parc d'activités des landes	Vendredi 9 décembre	14h-16h30
Rennes - Chambre d'agriculture	Mardi 13 décembre	10h-12h30
Montfort-sur-Meu - amphithéâtre du cfta abbaye St-Jacques	Mardi 6 décembre	14h-16h30

Plus d'info sur :
www.chambres-agriculture-bretagne.fr

Dans une enquête, pourtant réalisée avant les fortes chaleurs de cet été 2022, 84 % des agriculteurs du territoire constatent déjà des conséquences du changement climatique sur leurs activités agricoles.

Des agriculteurs et agricultrices témoignent

L'AGRICULTURE DANS LE PLAN CLIMAT DE L'OUST À BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

La communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) et les Chambres d'agriculture de Bretagne se sont engagées dans une démarche de massification des dynamiques d'atténuation du changement climatique. Après deux années de mobilisation, les agriculteurs et agricultrices du territoire témoignent.

PARTICIPER À CETTE DÉMARCHE DU PLAN CLIMAT

« Je pense que si on montrait aux gens ce qu'on fait de bien, nous aurions une meilleure considération de la société »

« J'ai envie que la profession agricole soit entendue et reconnue ».

« Les événements agricoles pour lesquels je me suis déplacé m'ont permis de monter en compétence sur les sujets traités et de voir ce que je pouvais mettre en place chez moi. »

« Le monde agricole, on a nos cartes à jouer. On doit être présents sur ces sujets. »

« J'ai participé aux échanges pour recevoir des conseils et des renseignements. Je pense qu'il ne faut pas rester sur ses acquis, il faut évoluer ».

« Mes deux motivations : pouvoir vivre de mon métier et préparer l'avenir de nos enfants face au changement climatique ».

LES CHANGEMENTS SONT-ILS UNE OPPORTUNITÉ OU UNE CONTRAINTE ?

« Ce que l'on subit de plein fouet, c'est une contrainte. Mais sur le long terme, c'est une opportunité de pouvoir améliorer nos pratiques afin d'atténuer le changement climatique, favorable à nous tous : nous agriculteurs, nos enfants, et le monde entier. »

« Selon moi, c'est le moment de changer de système. Par exemple, adapter notre cheptel en fonction de nos capacités d'autonomie alimentaire. Finalement, travailler sur l'atténuation du changement climatique nous pousse à revoir un système qui n'était peut-être pas le meilleur pour nous-mêmes. »

LA PROFESSION AGRICOLE A SES CARTES À JOUER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

« L'agriculture de demain ne sera pas l'agriculture d'aujourd'hui. De nouvelles façons de travailler et de nourrir nos bêtes vont se développer. Il existe plein de scénarios possibles. Il n'y a pas un système mais des systèmes agricoles. Un seul système ne conviendra jamais à tout le monde. »

L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT PEUT SE FAIRE DE DIVERSES MANIÈRES.

« Quand on parle changement de pratiques, on parle d'une démarche personnelle de l'agriculteur. C'est important de continuer à communiquer et à informer sur ce qui peut se faire. Il faut poursuivre ce travail de mobilisation agricole ». ■

Les citations ont été recueillies auprès de 44 agriculteurs et agricultrices et sont rapportées par Clara Vianey

clara.vianey@bretagne.chambagri.fr

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU CARNET DE TÉMOIGNAGES oust-broceliande.bzh

LES ACTIONS ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE DEPUIS 2020

Nous avons d'abord réalisé un état des lieux des pratiques agricoles « bas carbone » en place, à travers un sondage soumis à tous les agriculteurs, accompagné de leur positionnement sur les actions « bas carbone » à mettre en place chez eux.

Puis, un plan d'action agricole a été mis en œuvre, basé sur les 203 réponses à ce sondage : formations, groupes d'échanges, conseil individuel, visites de stations expérimentales, portes ouvertes, diagnostics carbone et énergie, réunions d'information… Au total, 103 agriculteurs et agricultrices ont participé à une ou plusieurs actions proposées.

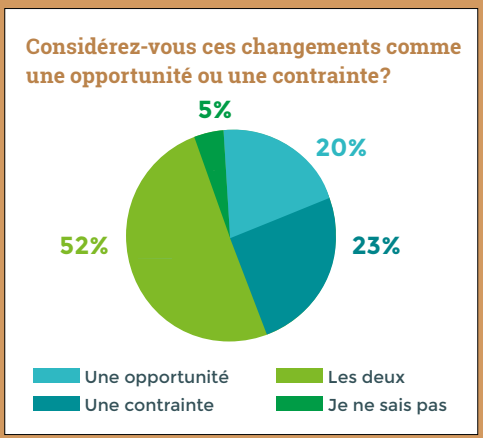

Le suivi dématérialisé des déchets dangereux devient obligatoire

Le nouvel outil Trackdéchets

SUIVRE « NOS DÉCHETS DANGEREUX »

Piquants, coupants, gants de fouille, bombes aérosol, néons, amiante… De nouvelles obligations pour le suivi de la gestion de ces déchets sont arrivées, avec un nouvel outil numérique à utiliser.

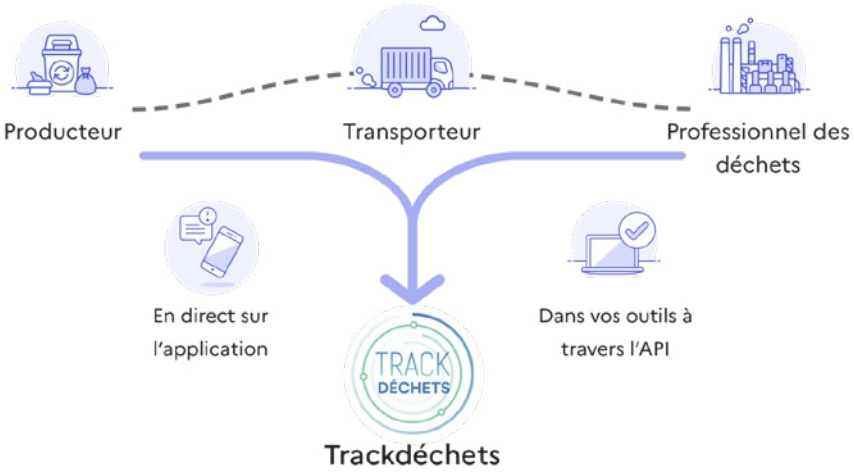

Suite à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie circulaire, la **dématérialisation** de la traçabilité des déchets dangereux devient **obligatoire**. Pour la réaliser, vous devez désormais utiliser la **plate-forme numérique «Trackdechets»** créée par l'État. Cette obligation concerne toute la chaîne de gestion de ces déchets : l'ensemble des **«producteurs» de déchets dont font partie les exploitations agricoles**, mais aussi le transporteur et l'entreprise de traitement des déchets. Vos interlocuteurs vont donc vous demander de **vous inscrire** sur la plate-forme Trackdéchets. Sinon, vos déchets ne seront plus collectés.

LES DÉCHETS CONCERNÉS

Cette obligation concerne déjà certains déchets depuis le 1er juillet 2022, comme les **bombes aérosol, les lampes infrarouges, les néons** ou encore les déchets contenant de **l'amiante**. À partir du 1er janvier 2023, cette obligation s'appliquera également aux **«DASRI»**, les déchets d'activités de soin à risque infectieux dont font partie les **piquants, coupants, les gants de fouille, les sondes d'insémination ou les flacons de produits vétérinaires (vides ou non)**.

EXEMPTION POUR LES PPNU

En revanche, les Produits Phytosanitaires Non Utilisés et les Équipements de Protection Individuels pour les traitements ne sont pas concernés quand vous participez aux collectes organisées par Adivalor, les coopératives et les négoces. En effet, dans ce cas, l'exploitation n'est pas le point de collecte final des déchets, c'est au distributeur qui accueille la collecte de le faire. Dans ce cas, vous continuerez à recevoir une attestation de remise de déchets dangereux, à produire aux services de l'État en cas de contrôle. ■

Charlotte Quénard
charlotte.quenard@bretagne.chambagri.fr

CONTACTS

Lannion : 06 30 12 48 89
sophie.ledu@bretagne.chambagri.fr

Plérin : 06 45 79 37 53
arnaud.montigny@bretagne.chambagri.fr

Brest : 07 86 71 83 40
valerie.leformal@bretagne.chambagri.fr

Quimper : 06 08 93 36 59
anthony.charbonnier@bretagne.chambagri.fr

Rennes : 06 49 23 16 09
isabelle.coeurdray@bretagne.chambagri.fr

Ploërmel : 06 07 51 94 97
pauline.cherel@bretagne.chambagri.fr

Vannes : 06 16 64 76 06
anne.courtois@bretagne.chambagri.fr

EN PRATIQUE

S'inscrire sur Trackdéchets est très simple : vous avez juste besoin d'une adresse mail et de votre numéro SIRET.

CELA PREND 2 MINUTES! RENDEZ-VOUS SUR

trackdechets.beta.gouv.fr

Pensez bien à cocher les 3 cases suivantes :
❒ *Profil : Producteur de déchets*
❒ *« Cet établissement est susceptible de produire des DASRI »*
❒ *« J'autorise l'import direct de DASRI » : cela vous permettra de ne pas être présent lors de la collecte de ces déchets*

LES SUPPORTS D'AIDE :

- **Un tuto vidéo de 1'30**
- **Un flyer explicatif pour votre inscription**
- **Un flyer spécifique aux DASRI**
- **Un flyer spécifique aux déchets amiantés**

La taille du digesteur dépend du temps de séjour nécessaire pour dégrader la matière en biogaz. Avec uniquement du lisier facilement méthanisable, l'unité de Florian reste de dimension modeste.

FLORIAN UTILISE DES DÉJECTIONS ANIMALES COMME SOURCES DE BIOGAZ ET D'ÉNERGIE

Florian Lairie, éleveur en Ille-et-Vilaine : « Nous voulions une méthanisation en autonomie sur l'exploitation sans investir dans une grosse unité. La micro-métha demande peu d'investissement et peu de temps de travail. Avec le lisier de 150 VL en hors-sol, on produit 300 000 kWh/an pour 30 minutes de travail quotidien. Pour l'exploitation, c'est l'atelier le plus rentable par heure de travail. »

Et ailleurs

En Bretagne, il existe 18 unités de ce type avec des systèmes très spécifiques. À plus grande échelle, si la rentabilité des installations nécessite souvent des compléments végétaux, en Bretagne, les déjections contribuent à la production de plus d'un tiers de l'énergie issue du biogaz. Une simple couverture de fosse avec récupération du biogaz à température ambiante peut aussi alimenter une chaudière et assurer une partie des besoins en chauffage de l'exploitation.

Les clés de la réussite

Les effluents d'élevage produisent peu de méthane à l'unité de masse. Leur pouvoir méthanogène dépend du taux de matière sèche mais aussi de leur fraîcheur. La production de biogaz sera optimale si on arrive à minimiser la phase de stockage avant incorporation dans le digesteur. Cela permet aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre. ■

Hervé Gorius
herve.gorius@bretagne.chambagri.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

CONSULTER :

Réaliser une méthanisation à la ferme : clés pour agir, *Ademe, janvier 2019*

Ensemble, ils osent l'agroécologie

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

GROUPE 30 000 de Plouay (56)

JEAN-PIERRE ET YOANN LE MASLE,
AGRICULTEURS À INGUINIEL

Jean-Pierre et son fils Yoann produisent du porc, de la volaille et exploitent 190 ha de grandes cultures.

« Après un grave accident de travail, j'ai été arrêté plusieurs mois. Je n'arrivais plus à reprendre pied. Aussi, sur les conseils de ma famille, je suis venu au groupe de Plouay avec mon fils Yoann qui est salarié de l'exploitation. Nos objectifs sont de rester connectés avec les autres exploitations, d'échanger et de garder une ouverture d'esprit. Nous allons ensemble aux rencontres du groupe et nous repartageons par la suite.

Cette année on a mis en place une plate-forme de couverts végétaux avec différents mélanges (phacélie, radis, moutarde, féverole, avoine). On y fera une rencontre technique le 2 décembre avec notre groupe de Plouay, celui du Faouët et les agriculteurs du bassin versant du Scorff.

Nous irons aussi sur une parcelle de colza associé. Cette technique permet de réduire les intrants et peut résoudre des problèmes que les phytos ne peuvent plus combattre… C'est ce que nous venons chercher : de l'échange et des ouvertures vers d'autres techniques ».

Le groupe 30000 de Plouay a démarré en juin 2021 et est constitué d'une dizaine d'exploitations ■

Propos recueillis par Anne-Gaël Brouard
anne-gael.brouard@bretagne.chambagri.fr

EN SAVOIR PLUS

Plaquette sur la culture de colzas associés

Rejoignez-nous

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE BRETAGNE RECRUTENT

Vous êtes à la recherche d'un emploi porteur de sens, dans le domaine de l'agriculture et en Bretagne.

2 SECRÉTAIRES SPÉCIALISÉ(E)S SERVICE EDE - CFE

• **Mission :** accueil téléphonique des éleveurs, gestion des dossiers d'identification des bovins et de certification de la parenté bovine (CPB)

• **Côtes-d'Armor** (Plérin) **et Ille-et-Vilaine** (Rennes)

• **CDI, temps complet**

• **Contact :**
Sophie Négaret, responsable de l'équipe EDE / CFE 22
06 33 35 29 21
Frédéric Chotard, responsable de l'équipe EDE / CFE 35
06 09 71 15 34

2 POSTES DE CONSEILLERS OU CONSEILLÈRES EN ENTREPRISE INSTALLATION

• **Mission :** accompagner les porteurs de projets pour la réalisation de leur étude globale d'installation, intervenir en formation collective.

• **Morbihan** (Le Faouët) **et Côtes-d'Armor** (Dolo)

• **CDI, temps complet**

• **Contact :**
Françoise Filet, responsable de l'équipe Conseil Entreprise Installation 22
06 30 15 97 91
Marie Sellin, responsable de l'équipe Conseil Entreprise Installation 56
06 30 99 82 99

EN PRATIQUE
Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par mail à **recrutement@bretagne.chambagri.fr** en précisant l'annonce qui vous intéresse.

Toutes nos offres peuvent être consultées sur **chambres-agriculture-bretagne.fr**

Nous rejoindre - Offres d'emplois- Chambres d'agriculture de Bretagne

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO...

Roger Hérisset
Rédacteur en chef
Chargé de mission
de diffusion et transfert
roger.herisset@bretagne.
chambagri.fr

Pascal Le Cœur
Station de Trévarez
pascal.lecoeur@bretagne.
chambagri.fr

Article p 04

Sophie Le Du
Chargée d'animation
territoriale
sophie.ledu@bretagne.
chambagri.fr

Article p 05

Hervé Le Goff
Chargé d'animation
territoriale
herve.legoff@bretagne.
chambagri.fr

Article p 05

Véronique Hamon
Juriste
Veronique.hamon@
bretagne.chambagri.fr

Article p 06

Myriam Gonidec
Conseillère d'entreprise
myriam.gonidec@
bretagne.chambagri.fr

Article p 06

Florence Travers
Conseillère
circuits courts -
agritourisme
florence.travert@bretagne.
chambagri.fr

Article p 07

Christèle Burel
Conseillère spécialisée en
agriculture biologique
christele.burel@bretagne.
chambagri.fr

Article p 07

Laurence Le Guen
Conseillère installation
compétences
laurence.leguen@bretagne.
chambagri.fr

Article p 07

Françoise Mahéo
Conseillère agronomie et
bassins versants
francoise.maheo@
bretagne.chambagri.fr

Article p 08

Olivier Carvin
Chargé de mission
économie-emploi
olivier.carvin@bretagne.
chambagri.fr

Article p 10

Jérémy Guil
Équipe gestion des sols
et fertilisation
jeremy.guil@bretagne.
chambagri.fr

Dossier p 12

Lucie Lefèvre
Conseillère en gestion des
sols et fertilisation
lucie.lefevre@bretagne.
chambagri.fr

Dossier p 13

Stéphane Boulent
Conseiller et chargé
d'études production
laitière AB
stephane.boulent@
bretagne.chambagri.fr

Article p 14

Daniel Hanocq
Chargé d'études gestion
des sols et fertilisation
daniel.hanocq@bretagne.
chambagri.fr

Article p 15

Stéphanie Montagne
Conseillère agronomie -
protection des cultures et
biodiversité
stephanie.montagne@
bretagne.chambagri.fr

Article p 18

David Bouvier
Conseiller spécialisé en
agriculture biologique
david.bouvier@bretagne.
chambagri.fr

Article p 20

Amandine Mauger
Conseillère
en production laitière
amandine.mauger@
bretagne.chambagri.fr

Article p 22

Juliette Bothorel
Conseillère
spécialisée caprin
juliette.bothorel@bretagne.
chambagri.fr

Article p 24

Yannick Ramonet
Chargé d'études Bien-être
animal Production porcine
yannick.ramonet@bretagne.
chambagri.fr

Article p 26

Gwenn Guillou
Chargée d'études en
production volailles
gwenn.guillou@bretagne.
chambagri.frr

Article p. 27

Romain Rétif
Conseiller et chargé
d'études production
laitière
romain.retif@bretagne.
chambagri.fr

Article p 30

Paul Landrain
Conseiller en agriculture
biologique
paul.landrain@bretagne.
chambagri.fr

Article p 30

Soazig Perche
Conseillèr
en agriculture biologique
soazig.perche@bretagne.
chambagri.fr

Article p 30

Clara Vianey
Conseillère énergie
clara.vianey@bretagne.
chambagri.fr

Article p 31

Charlotte Quénard
Chargée de missions
climat-air-énergie-déchets
charlotte.quenard@
bretagne.chambagri.fr

Article p 32

Hervé Gorius
Conseiller et chargé
d'études énergie-climat et
méthanisation
herve.gorius@bretagne.
chambagri.fr

Article p 33

Anne-Gaël Brouard
Conseillère agronomie et
bassins versants
anne-gael.brouard@
bretagne.chambagri.fr

Article p 33

RENDEZ-VOUS EN JANVIER
pour le prochain numéro du mag !

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Au 1er janvier 2023, formalites.entreprises.gouv.fr se substitue aux Centres de Formalités des Entreprises (CFE) et à leurs sites.

Chefs d'entreprise, entrepreneurs,

formalites.entreprises.gouv.fr

Un site unique et une assistance en ligne et de proximité pour effectuer les formalités de votre entreprise :

SAISISSEZ
vos informations
une seule fois

REMPLISSEZ
un seul formulaire
quel que soit votre besoin

SUIVEZ
vos formalités

Dans cette démarche de dématérialisation, les Chambres d'agriculture de Bretagne restent à vos côtés.

Pour toute interrogation sur ce nouveau guichet unique, CONTACTEZ-NOUS !

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE BRETAGNE

Dept 22
02 96 79 21 54
cfe22@bretagne.chambagri.fr

Dept 35
02 23 48 25 90
cfe35@bretagne.chambagri.fr

Dept 29
02 98 52 49 98
cfe29@bretagne.chambagri.fr

Dept 56
02 97 46 22 05
cfe56@bretagne.chambagri.fr